

FF

2026

# Rapport d'orientation budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2025



ville de  
Maxéville



“

***Notre ambition  
reste constante :  
maintenir une gestion  
responsable tout en portant  
des projets utiles, concrets  
et durables pour notre ville.***

”

Éditeur: Mairie de Maxéville, représentée par son maire Christophe CHOSEROT  
14 rue du 15 septembre 1944, 54320 Maxéville  
Tel: +33(0)3 83 32 30 00 - Courriel: [contact@mairie-maxeville.fr](mailto:contact@mairie-maxeville.fr) - Site internet: [www.maxeville.fr](http://www.maxeville.fr)

Directeur de la publication: Christophe CHOSEROT - Mise en page: service communication  
©Photos : Ville de Maxéville - Parution: décembre 2025

2026

## Éditorial

À l'heure où nous préparons le budget de l'année 2026, notre ville fait face à des défis importants qui transforment profondément notre manière d'agir: hausse des coûts de fonctionnement, transition écologique à accélérer, besoins croissants de la population et attentes nouvelles en matière de services publics.

Dans ce contexte exigeant, le Rapport d'Orientation Budgétaire que nous présentons cette année joue un rôle essentiel. Il constitue un moment de transparence démocratique, d'échange d'idées mais aussi de clarté: expliquer, partager et débattre des choix structurants qui orienteront notre action pour l'année à venir.

Notre ambition reste constante : maintenir une gestion responsable tout en portant des projets utiles, concrets et durables pour notre ville. Ce rapport marque ainsi une étape importante: il pose les fondations d'un budget réaliste, prudent et ambitieux fidèle à nos engagements et aux attentes des Maxéillois.

Je vous remercie pour votre implication et le dialogue constructif qui permettra, ensemble, de consolider les orientations financières de 2026 afin de poursuivre le développement de notre Ville, où il fait bon vivre.



Christophe CHOSEROT  
Maire de Maxéville  
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy  
Conseiller régional Grand Est



# Sommaire

<b>Finances de la ville .....</b>	<b>p.7</b>
1. Introduction.....	p.8
2. Le budget de l'Union européenne .....	p.8
3. Le projet de loi de Finances pour 2026.....	p.9
4. Le contexte macroéconomique en France.....	p.11
5. Les collectivités territoriales sont appelées à réaliser un effort de 5,3 milliards € en 2026 .....	p.12
6. Rétrospective 2020-2025 des finances .....	p.14
7. Les grandes lignes du budget primitif 2026 .....	p.21
8. Les prévisions 2026 : des dépenses de fonctionnement contenues à 15 M € environ .....	p.24
9. Les prévisions 2026 : des recettes de fonctionnement stabilisées à environ 15,3 M € .....	p.26
10. La structure des investissements 2026.....	p.26
11. Le financement par des recettes d'investissement .....	p.27
12. Conclusion .....	p.33
<b>Participation citoyenne, environnement et urbanisme .....</b>	<b>p.35</b>
1. Participer et collaborer pour avancer ensemble .....	p.36
2. Faire vivre le jumelage.....	p.36
3. Une communication régulière .....	p.36
4. Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution des consommations en fluides ..	p.37
5. Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois .....	p.38
6. Des groupes scolaires maxévillois en réhabilitation.....	p.39
7. Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées..	p.39
8. Le marché de producteurs.....	p.39
9. Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules .....	p.40
10. La Police municipale .....	p.40
11. Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée.....	p.41
12. Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries .....	p.41

<b>Éducation, petite enfance et jeunesse .....</b>	<b>p.43</b>
1. Favoriser la vie et la réussite scolaire .....	p.44
2. Petite enfance & enfance : proposer un parcours éducatif de l'enfant afin de permettre son plein épanouissement .....	p.46
3. Parcours jeune .....	p.47
<b>Solidarité, séniors, handicap, développement économique, soutien aux commerces et à l'artisanat .....</b>	<b>p.49</b>
1. Renforcer la solidarité en adaptant l'action à chaque situation, avec pour objectif de lutter contre le nonrecours aux droits .....	p.51
2. Accompagner le parcours locatif et favoriser le maintien dans le logement .....	p.51
3. Un accès renforcé à la santé et un accompagnement des personnes en situation de handicap.....	p.52
4. Identifier les besoins, consolider et renforcer les mesures d'accompagnement des seniors ....	p.53
5. Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer l'attractivité du territoire.....	p.54
6. Agir au quotidien dans le cadre « Engagements Quartiers 2030 » .....	p.55
<b>Sports, culture, loisirs et associations .....</b>	<b>p.57</b>
1. Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale .....	p.58
2. Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens .....	p.60
<b>Fonctionnement de l'institution .....</b>	<b>p.63</b>

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

2026

*ville de*  
**Maxéville**

# Finances de la ville

## 1. Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

**Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :**

«Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.»

### Le rapport d'orientation budgétaire présentera successivement :

- quelques éléments macro-économiques et orientations issus du Projet de Loi de Finances pour 2026 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent;
- des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques;
- des éléments d'analyse financière rétrospective ;
- des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2026 en recettes et en dépenses.

## 2. Le budget de l'Union européenne

### → Pour 2026

Ce budget 2026 vise notamment à financer les priorités suivantes : marché unique, innovation numérique, cohésion, résilience et valeurs, ressources naturelles et environnement, migration et gestion des frontières, sécurité et défense, voisinage et le monde.

La commission européenne a proposé un budget de 193,26 milliards€ de crédits d'engagement pour 2026. À celà s'ajoute environ 105,52 milliards€ dans le cadre du plan de relance NextGénaration EU.

**Pour 2026, la France percevra à titre estimatif 23,3 milliards€ et contribuera à hauteur de 5,7 milliards€ au budget de l'Europe.**



### → Pour 2028 - 2034 en bref

La Commission européenne a présenté sa proposition de prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2028-2034, également connu sous le nom de Cadre Financier Pluriannuel (CFP).

Doté d'une enveloppe de 2000 milliards€ sur sept ans, il vise à renforcer la souveraineté de l'Europe, à stimuler la compétitivité et à accroître la résilience.

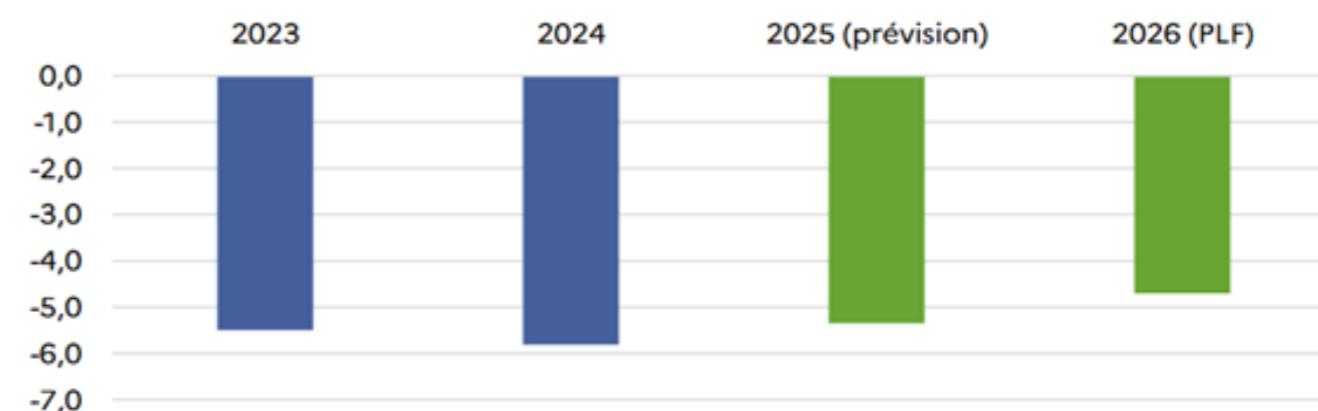
## 3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier, marqué par la démission du gouvernement de François Bayrou le 9 septembre 2025, puis par celle du gouvernement de Sébastien Lecornu le 6 octobre 2025. Le Premier ministre, renommé le 10 octobre dernier, entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial. Lors de sa déclaration de politique générale, il a confirmé renoncer à recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Le Premier ministre a par ailleurs précisé que l'objectif de déficit public pourra être assoupli lors la discussion budgétaire, mais qu'à la fin **le "déficit devra être à moins de 5% du PIB"**.

**Le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre ce nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi à -4,7% du PIB, après un déficit de -5,4% du PIB en 2025.**

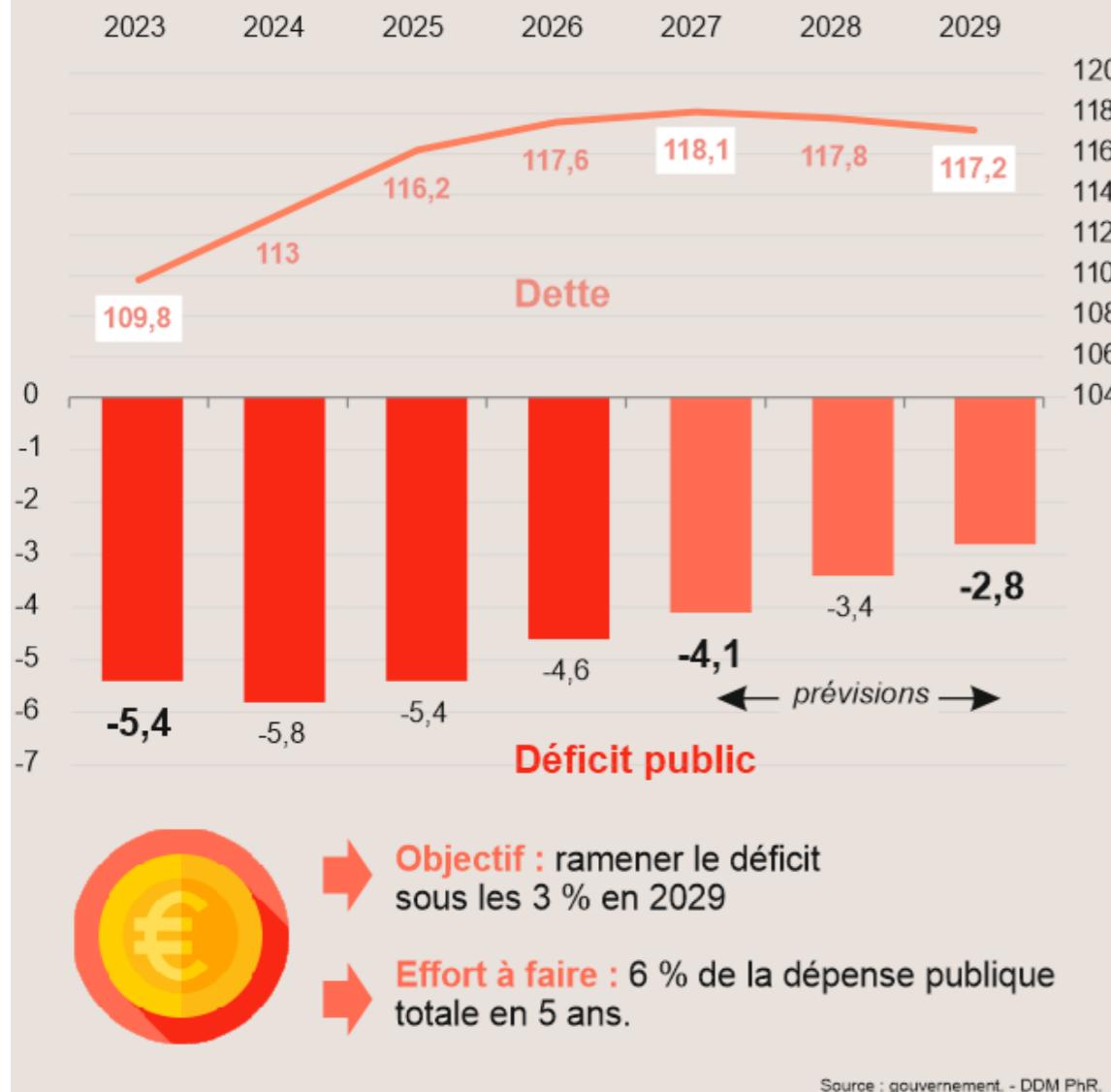
Il cherche à combiner dans un contexte tendu (croissance modérée et aléas internationaux):  
→ un redressement budgétaire clair : réduction du déficit;  
→ un effort de réforme structurelle : réduction des dépenses, ciblage des recettes;  
→ un soutien accru aux priorités stratégiques : défense, éducation et transition écologique.

Évolution du solde public (% du PIB)



**Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1%** (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,6% (contre 1,1% cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024).

## Dette et déficit public de la France (en % du PIB)



Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,6% (contre 1,1% cette année).

Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024).

**Pour 2029, le gouvernement maintient son engagement de porter le déficit sous les 3%.** Le retour à un déficit public soutenable conditionne la sortie de la France de la procédure pour déficit excessif engagée par l'Union européenne en juillet 2024.

## 4. Le contexte macroéconomique en France

### BUDGET 2026

- 1,6% : indice des prix
- 43,9% : taux de prélèvement obligatoire
- 0,9% : croissance
- 4,7% : déficit public
- 118% : ratio d'endettement
- 1,1% : inflation
- 310 milliards d'€ : besoin d'emprunt estimé

## 5. Les collectivités territoriales sont appelées à réaliser un effort de 5,3 milliards € en 2026

**Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes en contrepartie d'une réduction du poids des normes pesant sur leurs finances.**

Les points clefs:

→ Le dispositif Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités est reconduit et ajusté. Par exemple, les seuils sont modifiés.

→ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est gelée après une légère hausse en 2025.

→ Le périmètre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) évolue: certaines dépenses éligibles ne le sont plus (entretien des bâtiments ou voirie) et les modalités de versement seront ajustées.

→ Une nouvelle structure: le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) est créé pour regrouper plusieurs dotations d'équipement (DETR-DPV-DSIL) et cibler prioritairement les collectivités rurales ou en difficulté

→ Le report de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

→ Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée: la loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. Pour 2026, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2025. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires de Maxéville pour 2026.

→ La suppression de la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis des collectivités.

→ La poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

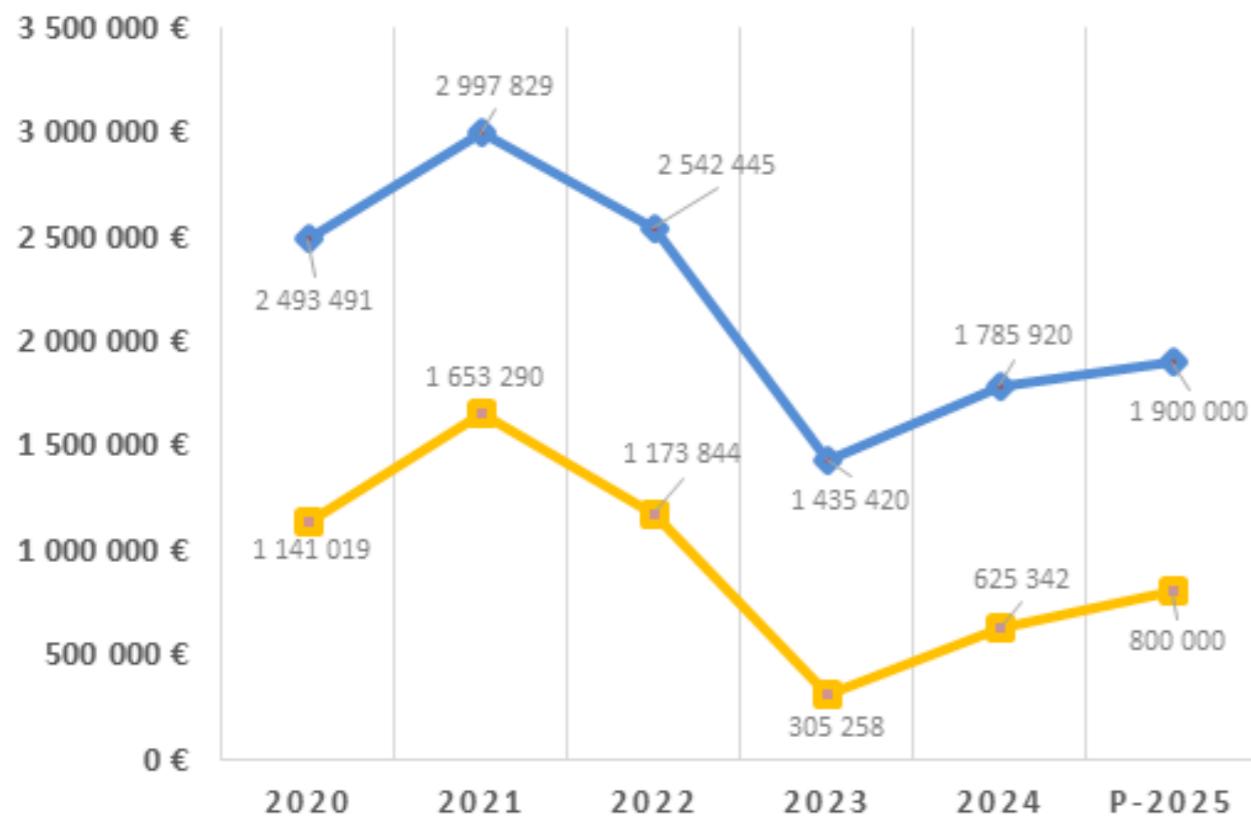
**Cet effort impose une modération dans la croissance des dépenses de notre collectivité. On prévoit une hausse limitée des dépenses de fonctionnement bien que certaines recettes restent stables ou légèrement revalorisées. Le soutien ciblé est maintenu pour les collectivités les plus fragiles (rurales ou en difficultés) via le FIT ou via les dotations de péréquation renforcées.**



## 6. Rétrospective 2020-2025 des finances

### 6.1 - Évolution des épargnes et de la capacité d'autofinancement

On espère encore cette année, une remontée de la capacité d'autofinancement à la clôture de l'exercice 2025. L'exercice comptable se terminera fin janvier 2026 et demande une très grande prudence dans l'interprétation des résultats ainsi que dans leur analyse.



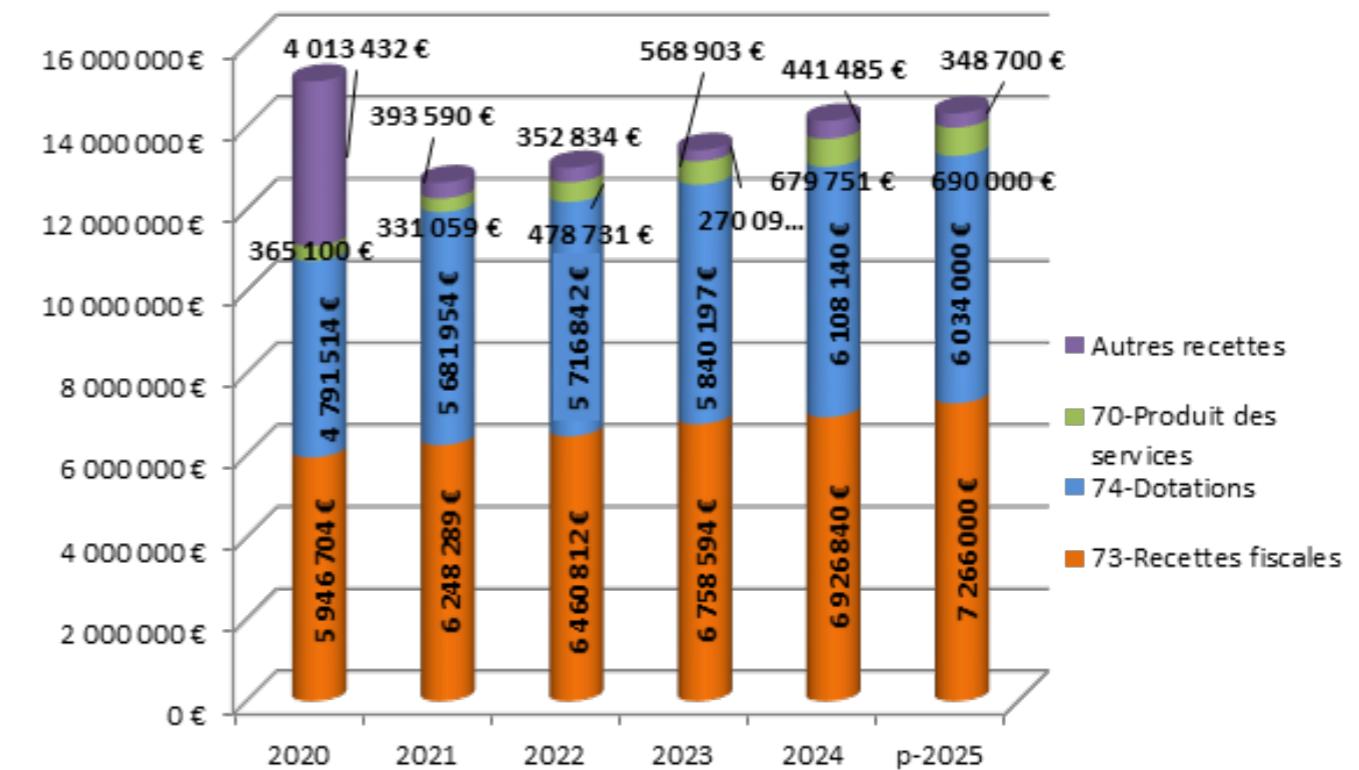
#### L'ÉPARGNE BRUTE :

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

#### L'ÉPARGNE NETTE :

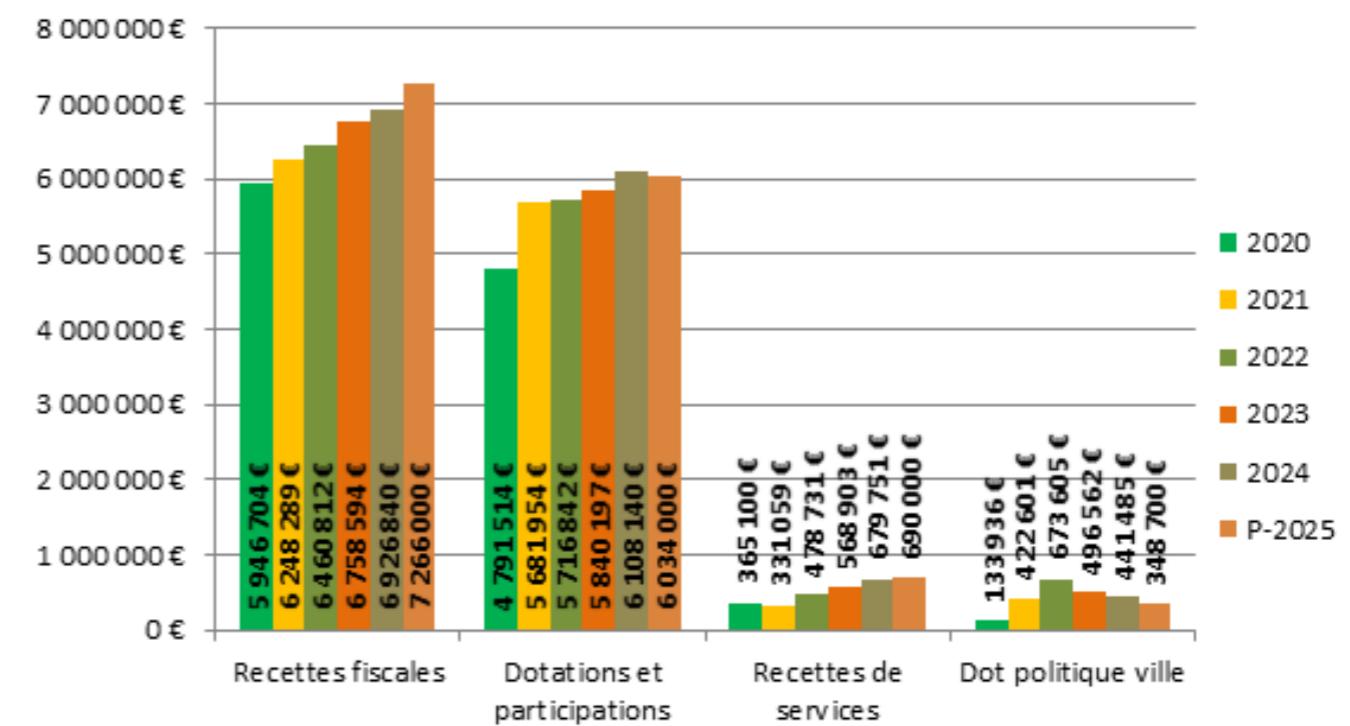
Elle correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut: les dépenses nouvelles inscrites aux chapitres 21-23- APCP (hors reports antérieurs).

### 6.2 - Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes sont stabilisées et issues essentiellement de la fiscalité et des dotations de l'État.

### 6.3 - Évolution des principales recettes réelles de fonctionnement



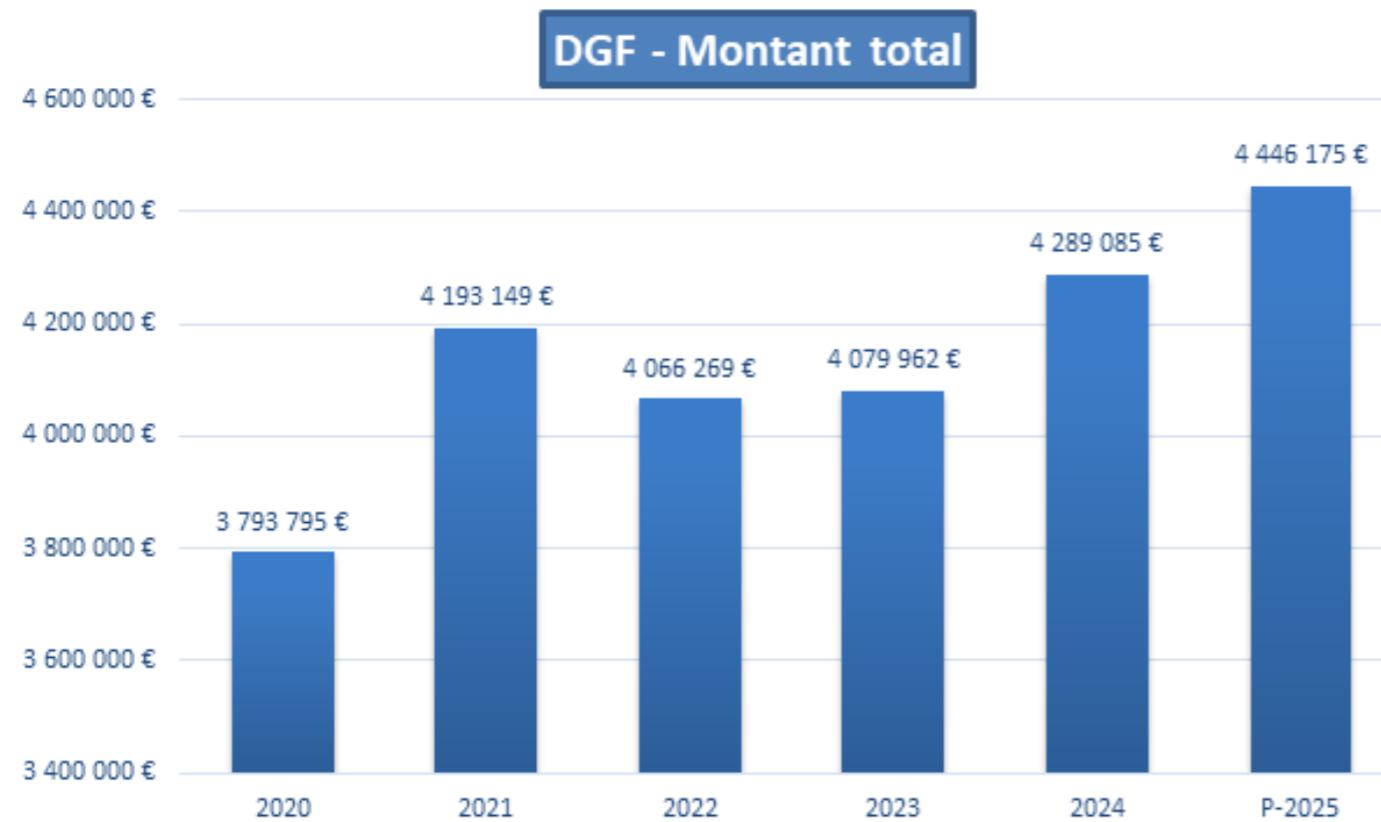
ZOOM SUR...

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

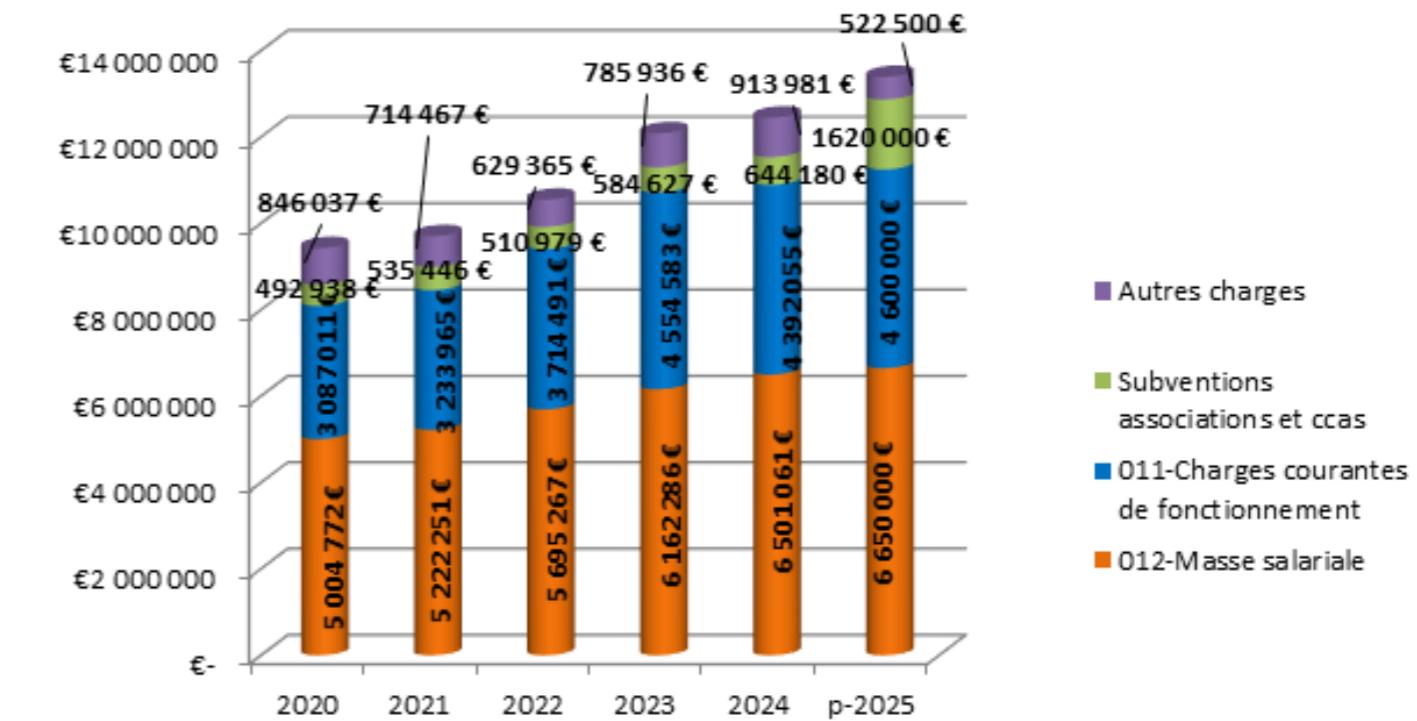
Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est composée de :



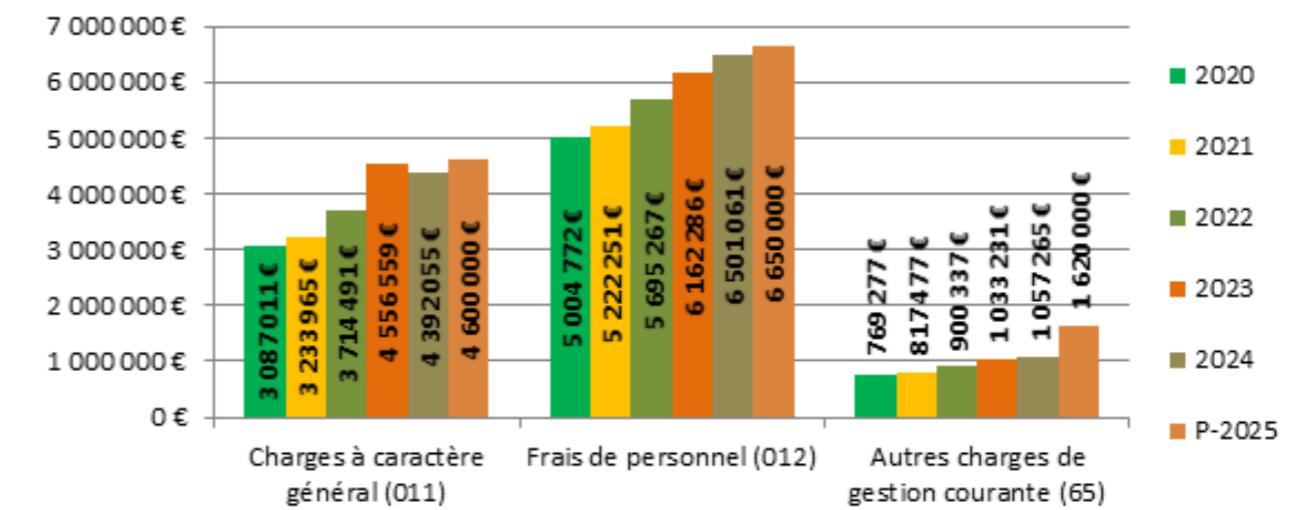
En 2025, la DGF progresse de + 157 000 €



## 6.4 - Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



## 6.5 - Évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement



En 2025, les dépenses de fonctionnement sont estimées en hausse de 11%.

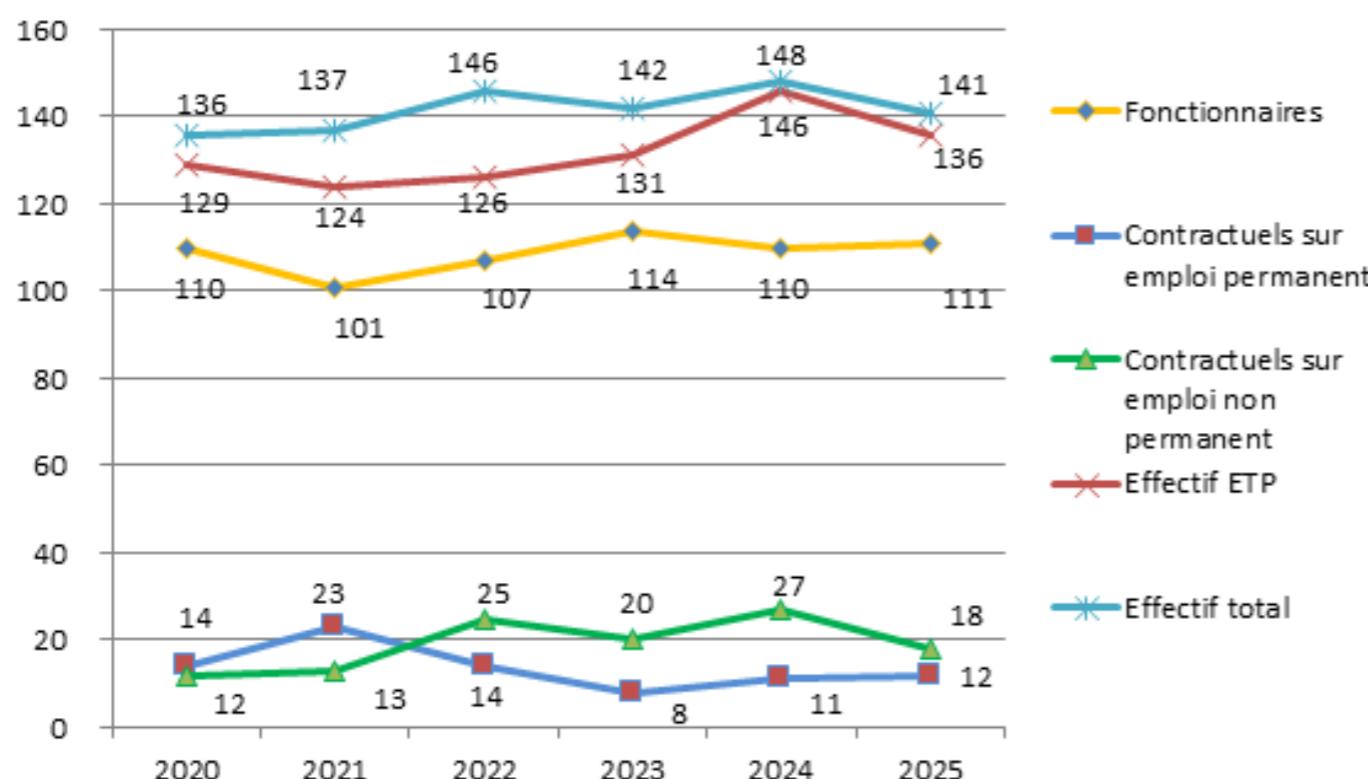
ZOOM SUR...

## LES ÉVOLUTIONS DE LA MASSE SALARIALE

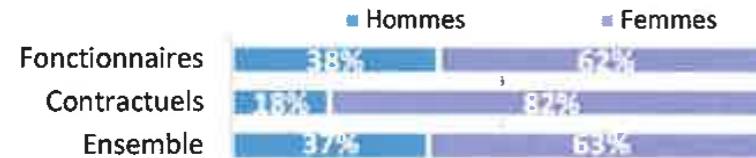
En 2020-2025, la commune a remis progressivement en adéquation les effectifs des services avec les besoins issus des objectifs fixés et des charges de travail.

CHARGES DE PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
53,09%	53,84%	53,98%	50,97%	52,23%	50,21% (prévisionnel)

### Évolution des effectifs à Maxéville (données au 01/01/2026)

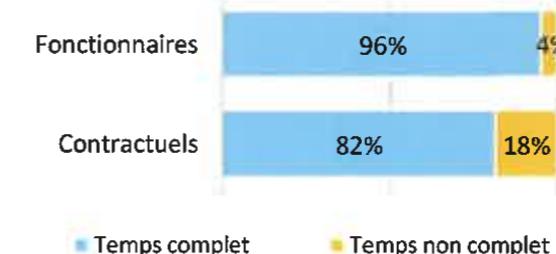


### Répartition par genre et par statut

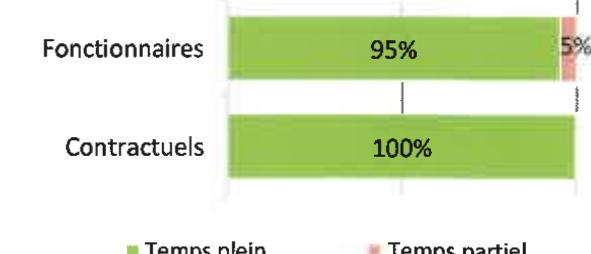


## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	6%	29%
Culturelle	33%	0%
Administrative	3%	0%

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
7% des femmes à temps partiel

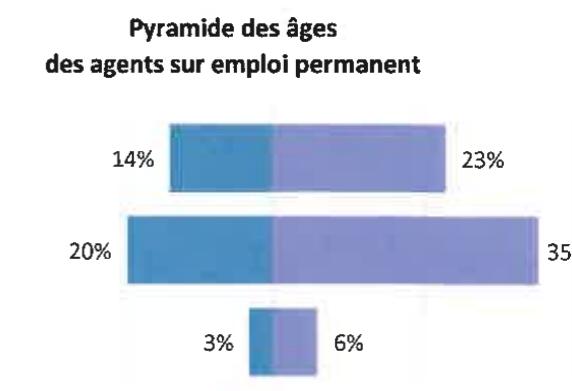
## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,34
Contractuels permanents	40,68
Ensemble des permanents	45,83

Age moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	33,53



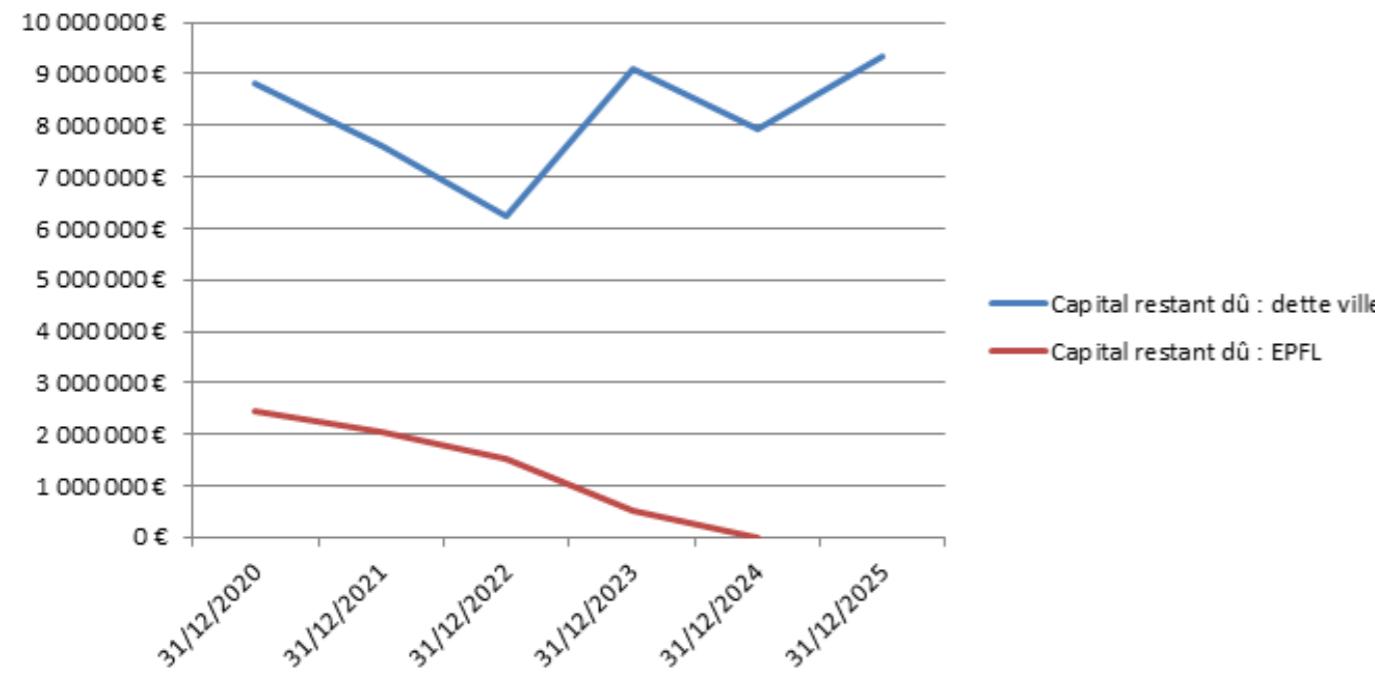
\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Source des données : synthèse du Rapport Social Unique 2024

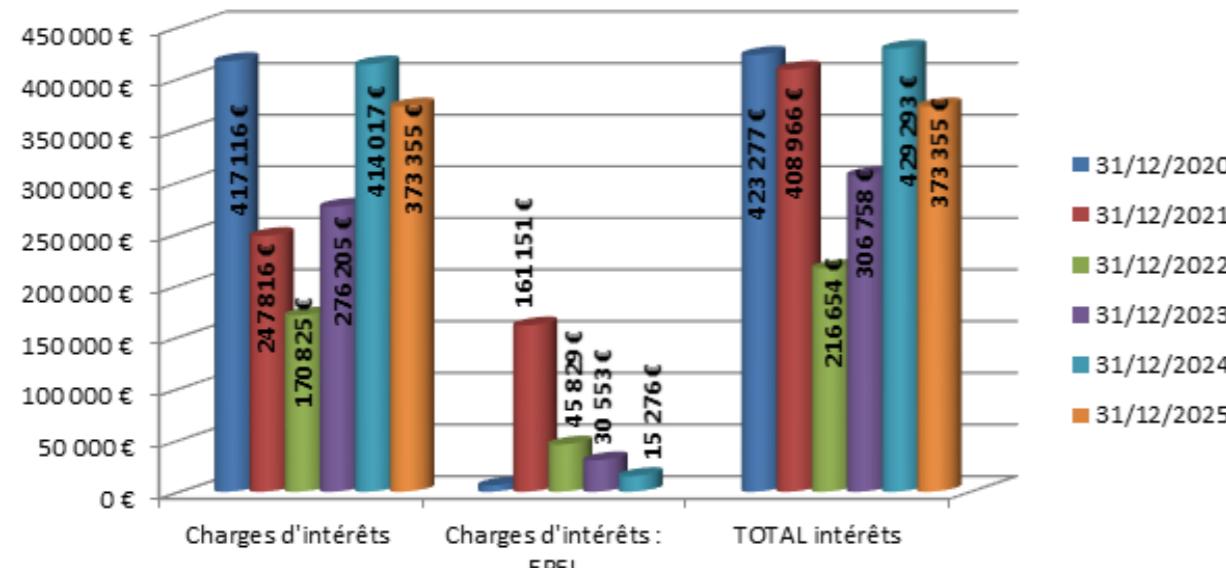
## 6.6 - Évolution de la dette communale

Un contexte de la dette encore marqué par l'instabilité des taux variables et la réalisation du dernier emprunt en 2025 de 2,5 millions €.

### → Capital restant dû au 31 décembre 2025



### → Charges financières : les intérêts



Cette année, le fonds de soutien a été mobilisé pour l'emprunt «dit toxique» indexé sur la parité franc suisse/dollar : la contribution de l'État s'élèvera à 70 456€, parce que le taux avait atteint 13,34%.

## 7. Les grandes lignes du budget primitif 2026

### BUDGET TOTAL FONCTIONNEMENT

**15 389 000 €\***

15 457 000 € en 2025

\* virement entre sections et opérations d'ordre compris

### BUDGET TOTAL INVESTISSEMENT

**5 037 000 €**

6 776 800 € en 2025

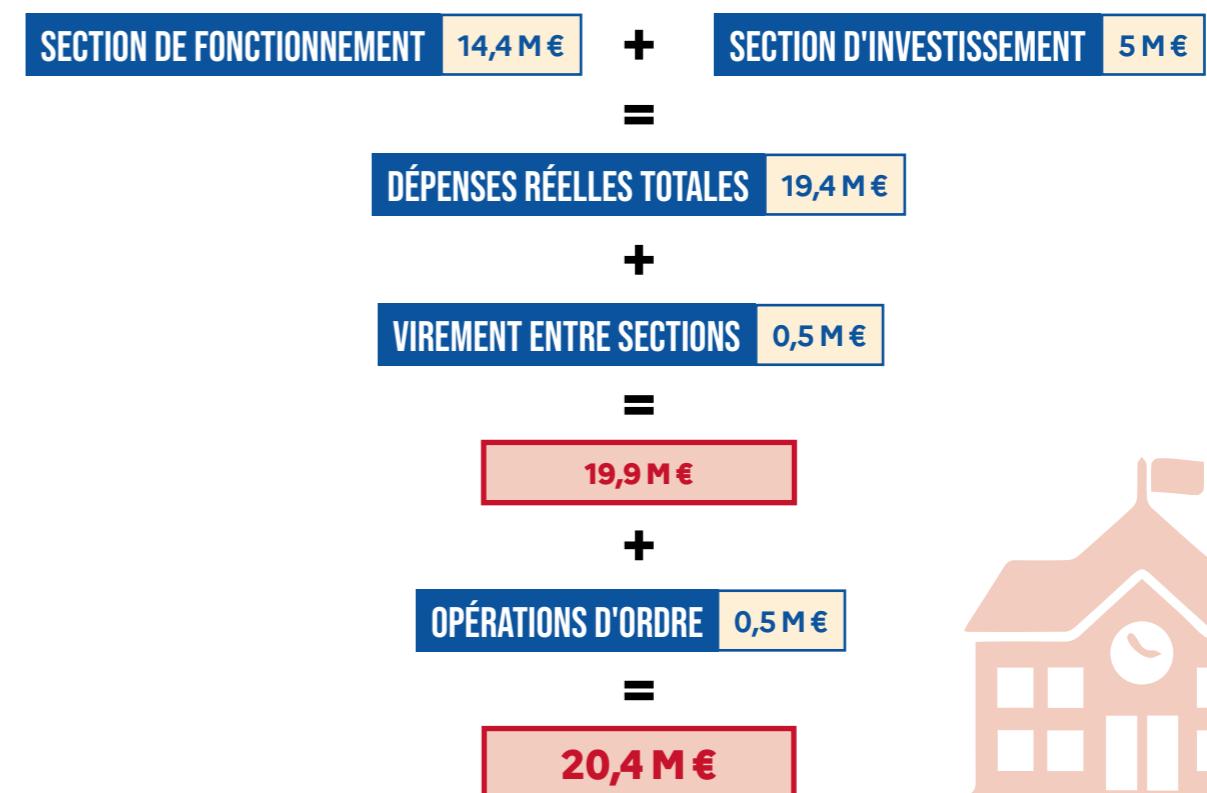
### 7.1 - Les grandes lignes du budget primitif 2026

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par des incertitudes économiques persistantes et des exigences croissantes en matière d'action publique. Face à ces enjeux, notre collectivité doit maintenir une trajectoire financière responsable conciliant maîtrise des dépenses, sécurisation des recettes et capacité à investir pour préparer l'avenir.

Les orientations présentées traduisent notre volonté claire :

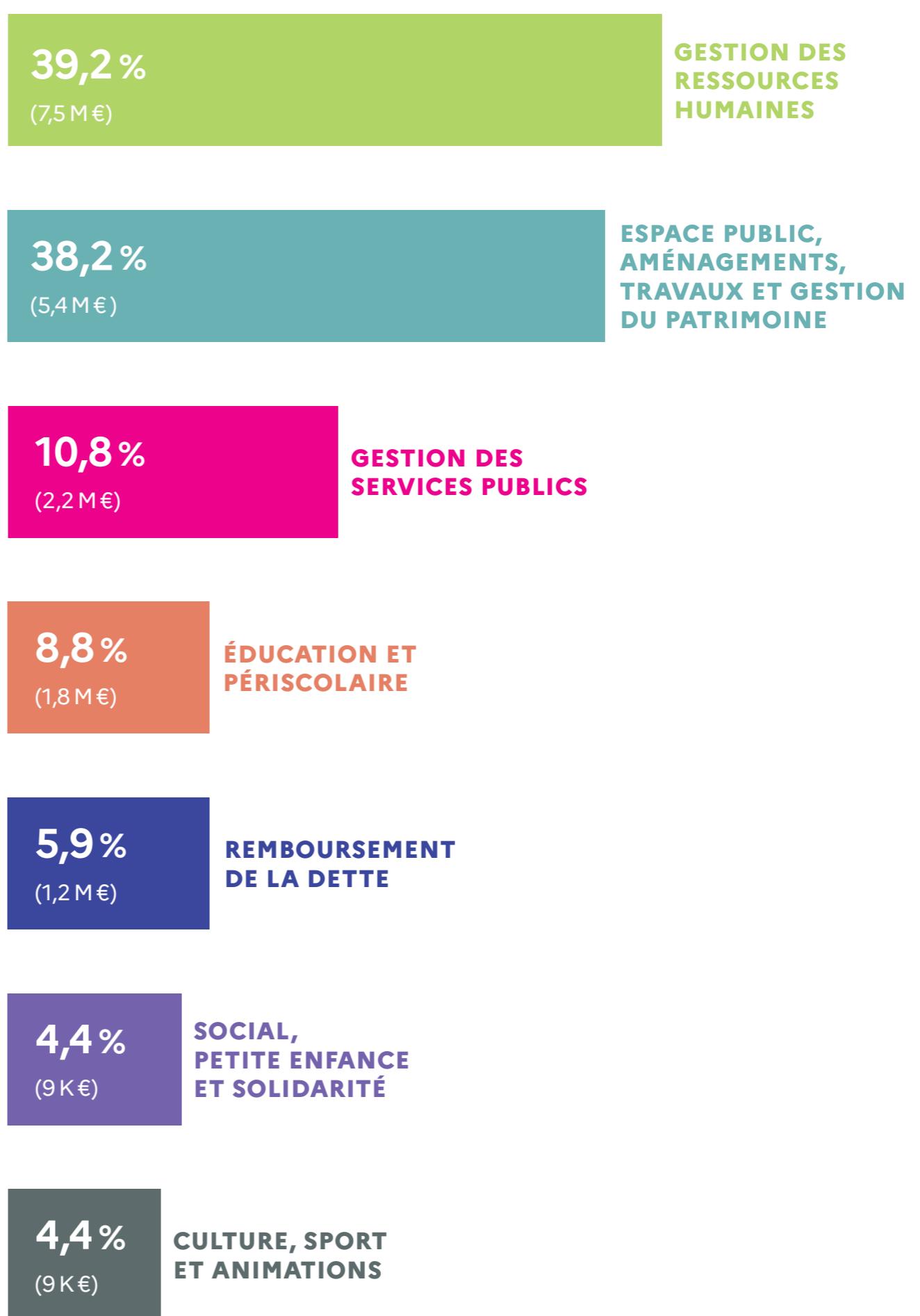
- de pérenniser l'équilibre budgétaire;
- de préserver un niveau d'investissement soutenu;
- de garantir la qualité de services publics;
- de conserver une dette maîtrisée, compatible avec les marges de manœuvre de notre ville.

### 7.2 - La structure des dépenses globales du budget 2026



# 20,4 M€ DE BUDGET GLOBAL

---



## 8. Les prévisions 2026 : des dépenses de fonctionnement contenues à 15 M€ environ

**La section de fonctionnement reste soumise à de fortes contraintes**, avec des dépenses de fonctionnement assez conséquentes, compte tenu des paramètres externes qui impactent la collectivité auxquelles s'ajoutent les politiques volontaristes de la Ville en matière de solidarité, de maintien des services publics en particulier dans le cadre des actions menées pour les écoles, la petite enfance, les seniors, le sport et la jeunesse.

### 8.1 - Les charges à caractère général

**Les charges à caractère général représentent 34% des dépenses de fonctionnement** et augmenteraient de 1,15 % par rapport au budget primitif 2025. Elles sont estimées à 5,2 M€.

Elles concernent :

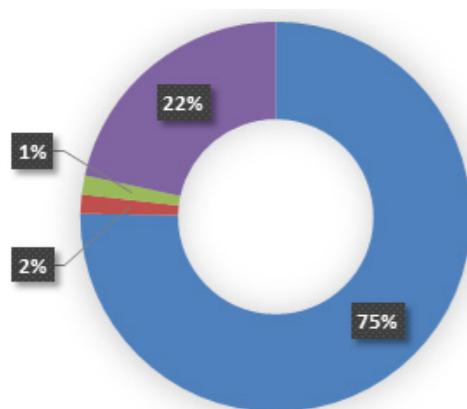
- l'ajustement des locations immobilières et de matériel;
- la restauration scolaire, portage de repas et prestations de services dans le cadre des activités périscolaires;
- les coûts de fonctionnement de la commune (assurances, maintenance, réparations et alimentation).

### 8.2 - Les charges de personnel

**Les charges de personnel représentent 46,5 % des dépenses** et sont estimées à 7153 000 € (dont des charges patronales estimées à 2,3 M€ soit une progression de 2 % par rapport à 2025).

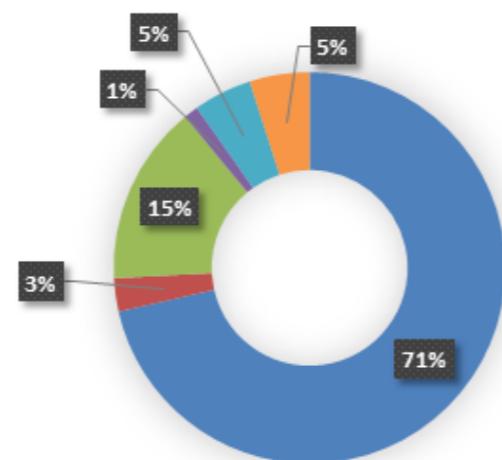
#### PERSONNEL TITULAIRE

montant : 3 754 000 €



#### PERSONNEL NON TITULAIRE

montant : 1 008 000 €



SFT/IR : Supplément familial territorial - indemnité de résidence

Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Effectifs	Nombre d'agents	en %
Catégorie A	21	15 %
Catégorie B	10	7 %
Catégorie C	110	78 %
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	

Les principales modifications concernent des augmentations de charges résultant de mesures nationales et locales :

- Formation et charges patronales des apprentis prise en charge par la collectivité à 100 %.
- Le taux de CNRACL est augmenté de +12 points progressivement. À terme, il passe donc de 34,65 % en 2025 à 37,65 %. La hausse est lissée sur 4 ans soit +3 points par an entre 2025-2028, prévue dans le texte initial du PLFI.

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	Variations cumulées
Taux de cotisation à la CNRACL	31,65% +3 points	34,65% +3 points	37,65% +3 points	40,65% +3 points	43,65% +3 points	+12 points

- Amélioration des rémunérations (Glissement Vieillesse Technicité et revalorisations régimes indemnitaire).
- Hausse de la participation employeur à la garantie maintien de salaire.

**Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est toujours en œuvre** pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement et de maîtriser ces dépenses en ajustant nos effectifs à nos besoins réels.

Dans cette optique, sont rappelées les diverses actions menées :

- Analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement;
- Lutte contre l'absentéisme par des mesures de prévention, l'analyse des accidents de travail, en étroite collaboration avec le service de médecine du travail;
- Analyse systématique des besoins de remplacements des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement);
- Développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

### 8.3 - Autres charges

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et participations représentent 10,49 % de dépenses et sont évaluées en baisse de 0,67 % par rapport au budget primitif 2025.

Les intérêts de la dette représentent 2,60 % des dépenses et sont prévus en baisse de 8,26 %, sous l'effet de la normalisation des taux variables depuis le printemps 2024 et de la baisse du livret A sur lequel est adossé l'emprunt de 2025. Une enveloppe de 660 000 € est prévue à ce stade dans la préparation budgétaire.

Les amortissements sont prévus pour 420 000 € et le virement vers la section d'investissement à 534 000 €.

## 9. Les prévisions 2026 : des recettes de fonctionnement stabilisées à environ 15,3 M€

→ La fiscalité locale : 4,9 M€ environ (+2% par rapport aux réalisations anticipées pour 2025), avec des taux 2026 inchangés : Foncier bâti : 32,19 % / Foncier non bâti : 16,79 %

→ Les dotations et compensations de l'État, stables à 5,7 M€ environ dont :

- DGF : environ 4,5 M€ (4,4 M€ en 2025)
- compensations fiscales : environ 283 000 € (stables)
- autres participations : environ 917 000 €, dont 270 000 € de DPV.

→ Les autres recettes dont :

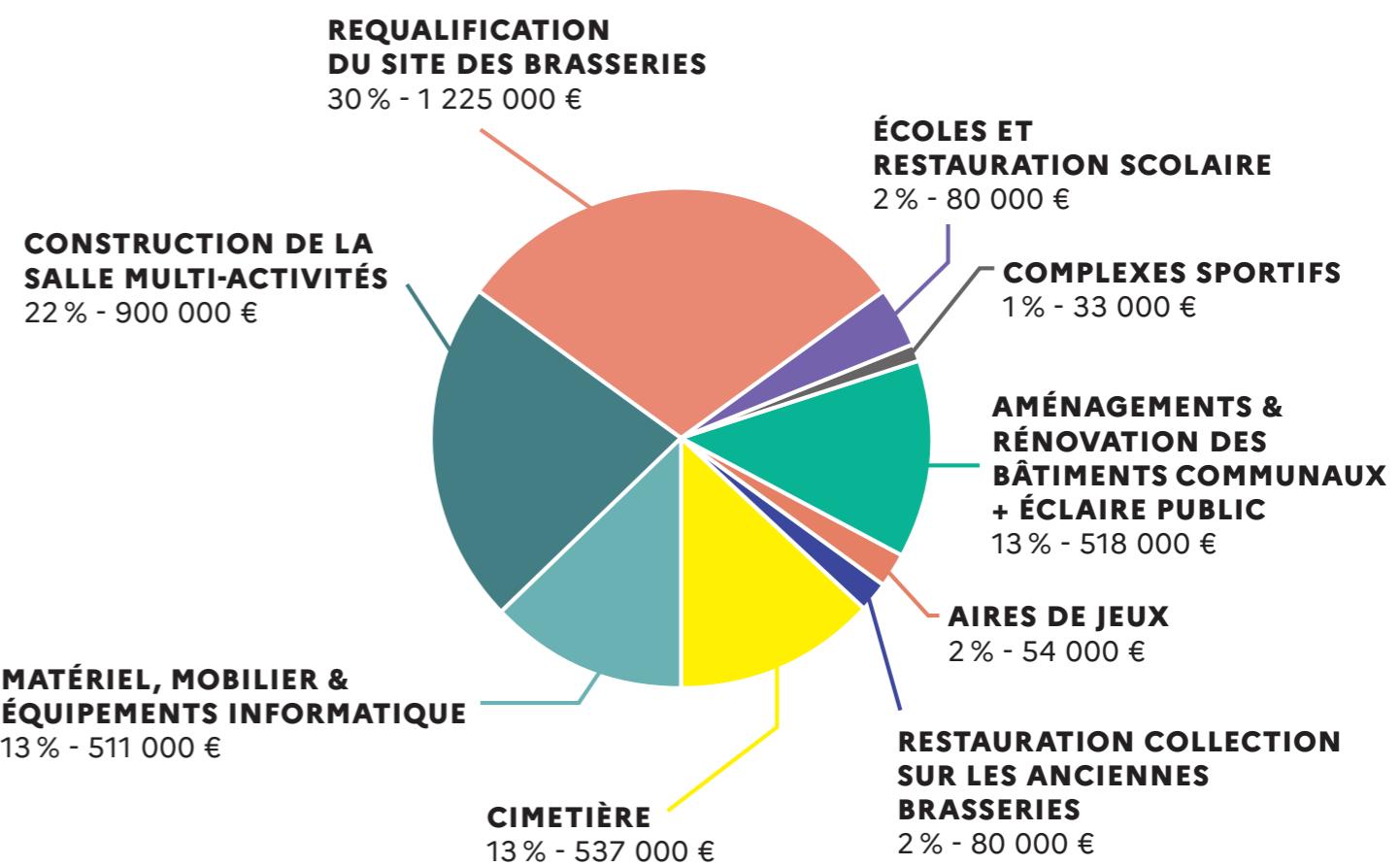
- recettes tarifaires et refacturation : 582 000 €
- droits mutation : 270 000 € (+8,9%), avec la reprise du marché immobilier (amorcée dès 2025)
- taxe sur l'électricité : 180 000 €.

## 10. La structure des investissements 2026

Les dépenses d'investissement se poursuivront, en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et se montent à 4 M€, en plus de la valorisation des travaux effectués par nos services techniques en régie (100 000 €).

La majorité de ces dépenses d'équipements sont planifiées et encadrées dans les autorisations de programme délibérées annuellement (AP/CP).

## Programmation Pluriannuelle des Investissements en 2026 : 4 003 000 €



## 11. Le financement par des recettes d'investissement

- Une recherche assidue et soutenue de financements pour les nouvelles opérations inscrites au PPI. Subventions attendues pour 2026 : 200 000 €;
- Une dotation du FCTVA : 360 000 €;
- Les amortissements des biens constituant un autofinancement obligatoire pour le renouvellement de l'équipement : 420 000 €;
- Un besoin d'emprunt à hauteur de 2,3 M€ qui sera contracté selon le rythme de réalisation des travaux en cours. Il sera réajusté en fonction des résultats définitifs;
- La cession de l'ancien centre technique municipal : 300 000 €.

Dans la poursuite des orientations des années précédentes, les investissements seront financés par un autofinancement aussi élevé que possible. Les projets feront l'objet d'une recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires extérieurs. Il est prévu un recours modéré et maîtrisé à l'emprunt pour maintenir une dette saine.

# DETTE COMMUNALE MOYENNE PAR HABITANT

À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

**Maxéville**

**930 €**

(au 01/01/2026)

**Échelle  
nationale**  
**965 € \***

**Strate de  
+ de 10 000  
habitants**  
**803 € \***

**Territoire de  
la Métropole du  
Grand Nancy**  
**790 € \***

## INDICATEURS CLÉS

(données au 01/01/2026)

**Capital restant dû**

**9 335 343 €**

7 928 027 €  
au 01/01/2025

**Taux moyen**

**4,34 %**

4,81 % au 01/01/2025

**Nombre  
d'emprunts**

**15**

16 au 01/01/2025

**Durée de vie  
moyenne**

**5 ans & 8 mois**

5 ans au 01/01/2025

**Durée de vie  
résiduelle**

**14 ans & 6 mois**

14 ans & 1 mois  
au 01/01/2025

**Capacité de  
désendettement**

**4 ans & 3 mois**

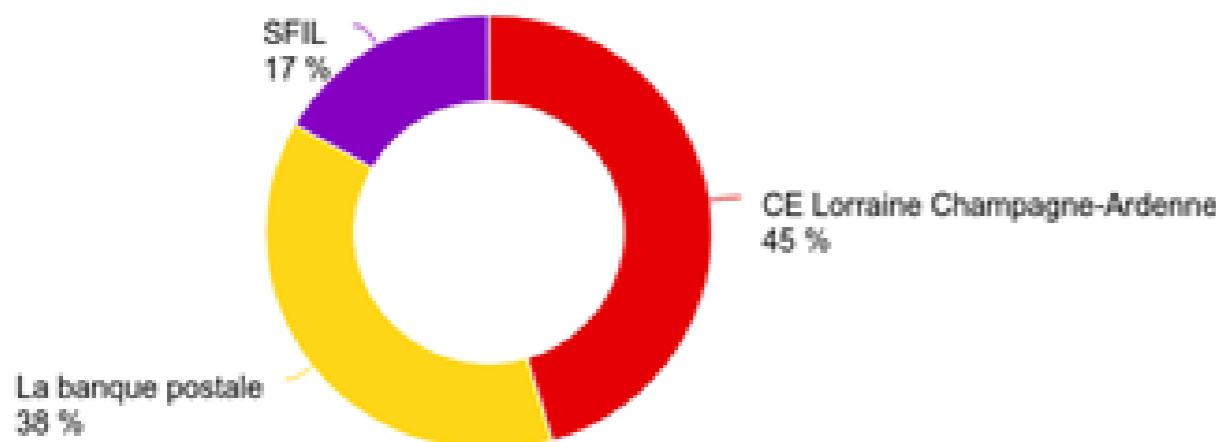
5 ans & 4 mois  
au 01/01/2025

\* Données de 2024

**La dette de la ville compte 15 emprunts composés comme suit :**

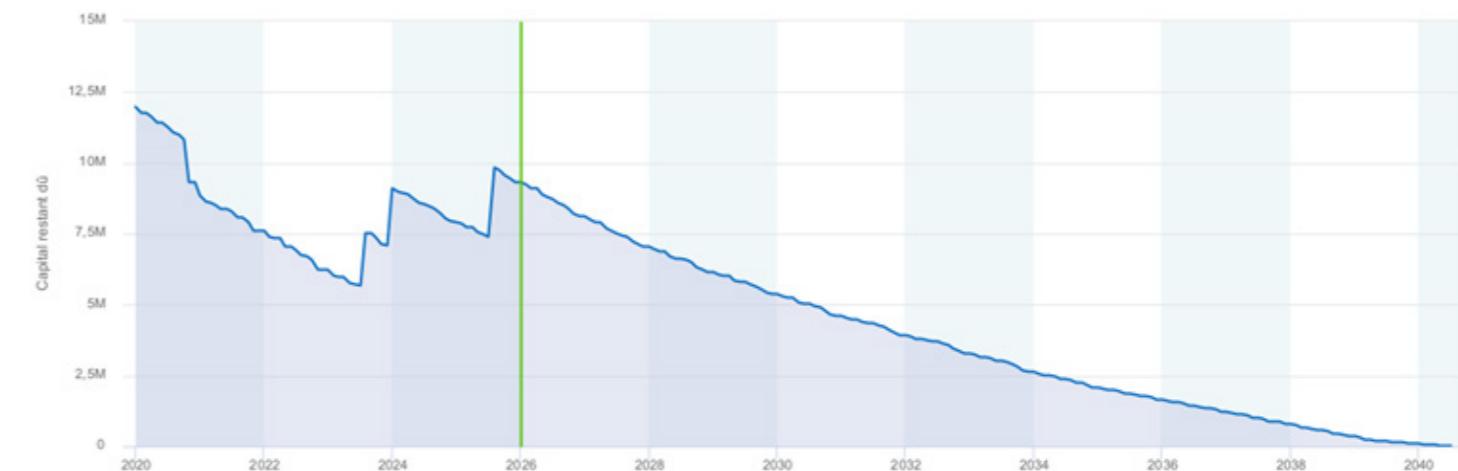
## RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

(données au 01/01/2026)



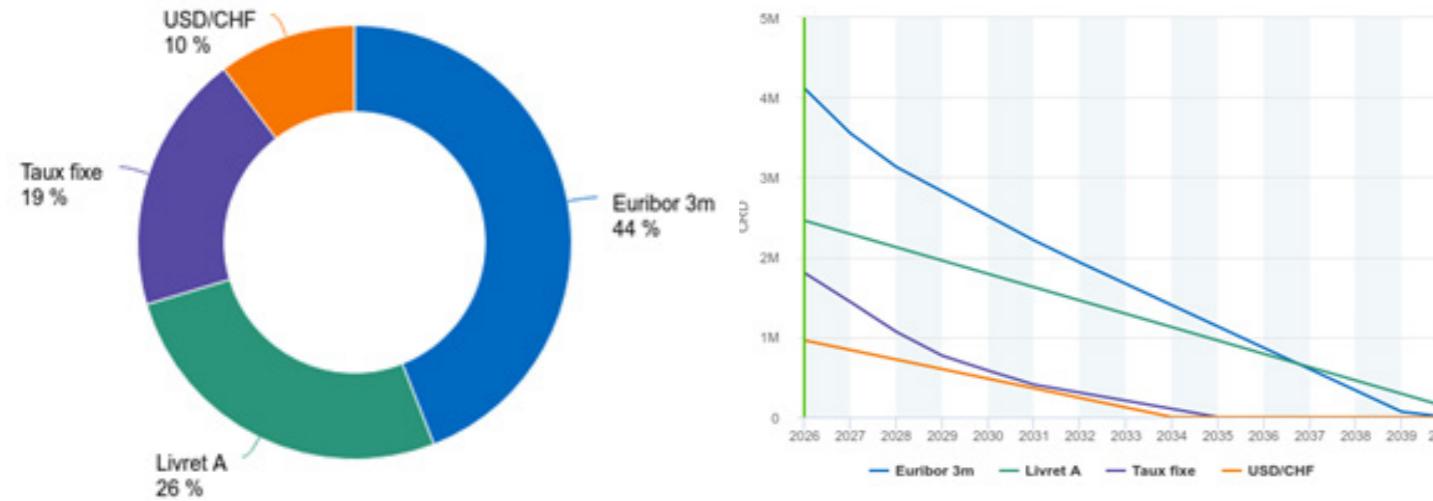
## PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS

(données au 01/01/2026)

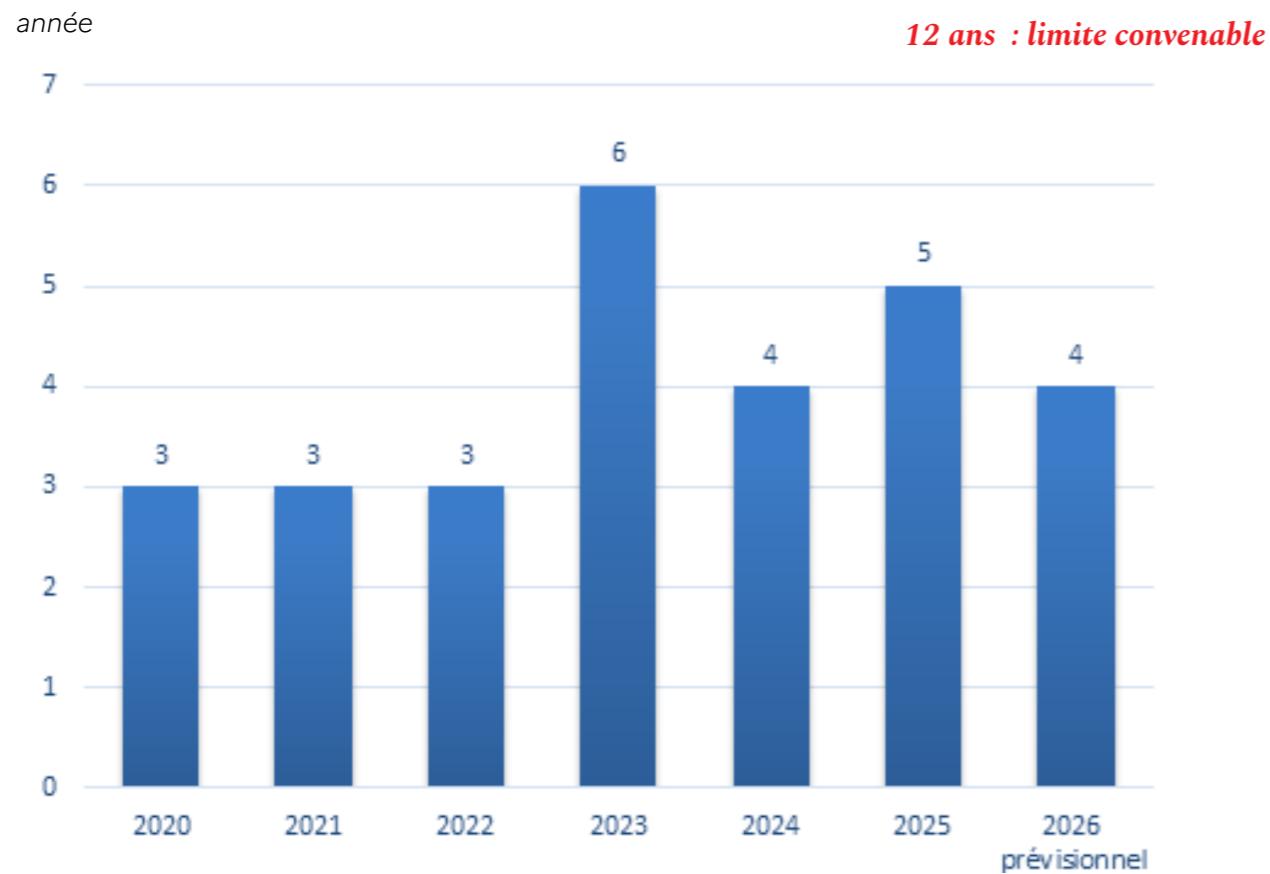


## RÉPARTITION PAR RISQUE

(données au 01/01/2026)



# CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉE



Le Capacité de DésenDettemet (CDD) mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Exprimé en années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette, en supposant que la Ville y consacre la totalité de son épargne brute. Il est considéré qu'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans est convenable.

## 12. Conclusion

La finalisation du budget primitif est en cours et s'inscrira dans le cap des orientations budgétaires débattues, aujourd'hui même en séance. Il traduira la volonté de maintenir une gestion rigoureuse des finances tout en soutenant le développement de notre ville et l'amélioration du cadre de vie des Maxévillois.

Ce budget à la fois réaliste et dans la continuité des actions, témoigne de la capacité de la Ville à concilier responsabilité financière et dynamisme.

## LA DETTE PROJETÉE POUR 2026

	Capital restant dû au 01/01/2026	Remboursement capital en 2026	Nouvel emprunt en 2026	Capital restant dû au 31/12/2026
<b>DETTE VILLE</b>	9 335 343 €	1 212 340 €	2 300 000 €	10 423 003 €

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

2026

*ville de*  
**Maxéville**

# Participation citoyenne, environnement et urbanisme

## 1. Participer et collaborer pour avancer ensemble

Des actions ciblées pour sensibiliser et informer les habitants. Avec les partenaires du territoire, la commune poursuit les actions de sensibilisation et d'informations. La concertation est mise en œuvre sur plusieurs projets d'envergure.

### Pour 2026

- Poursuite des déambulations, réunions publiques/thématiques dans les quartiers
  - Aménagements et travaux dans les quartiers: démolition de la tour panoramique, création de la salle multi activités, rond-point Patton – Scarpone, opérations de logements Meurthe Canal...
  - Déambulations thématique suivant les demandes des riverains: sécurité routière, mobilité ...
- Poursuite de la concertation sur les aménagements publics notamment le parc de la Mairie.
- Poursuivre le développement du Lopin de Léo comme espace potager mis à disposition des associations locales pour construire des ateliers de renforcement du lien social mais aussi d'échanges et d'apprentissage de techniques de jardinage au naturel pour tous.
- Développement d'un réseau d'échange d'expériences avec d'autres collectivités.
- Échanger avec les acteurs des Brasseries sur le devenir et le partage du site et son activité.
- Poursuivre l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux habitants, maintenant couplée à une manifestation de la ville.

## 2. Faire vivre le jumelage

Maxéville est jumelée avec Ramstein Miesenbach depuis 1991 et avec Poienile Izei en Roumanie depuis 2005. En septembre 2024, le comité de jumelage de Maxéville s'est rendu en Roumanie afin de nouer des contacts avec la nouvelle mairesse. Côté allemand, une vingtaine d'élèves allemands sont venus à Maxéville dans le cadre de la journée olympique organisée par l'école Saint Exupéry.

### Pour 2026

- Poursuivre le soutien au comité de jumelage par la mise en place de ses actions et notamment avec notre ville jumelée de Ramstein Miesenbach.

## 3. Une communication régulière

La ville de Maxéville communique auprès de ses habitants par différents canaux. Soucieuse de préserver l'environnement, la municipalité fait toujours le choix d'une communication ciblée sur des supports issus de forêts gérées durablement. Une utilisation des canaux numériques est également réfléchie raisonnablement selon les messages.

### Pour 2026

- Continuer à privilégier l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement.
- Stimuler la participation citoyenne en ligne tout en restant vigilant à ne pas creuser la fracture numérique.
- Faire une refonte du site internet de la ville pour améliorer son accessibilité et offrir une meilleure offre de service.

## 4. Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution des consommations en fluides

En lien avec le Plan de Sobriété Energétique de la commune validé en 2022, l'amélioration thermique et le confort des bâtiments communaux pour des services de qualité restent une priorité. La commune rénove ses bâtiments et construit de nouveaux services en étant soucieuse de son impact écologique.

### Pour 2026

- Travaux en régie d'entretien sur l'ensemble du patrimoine communal.
- Poursuite du programme de contrôle des occupations pour réguler le chauffage.
- Poursuite de la réalisation d'audits énergétiques permettant de cibler les priorités des travaux à réaliser par la suite afin d'optimiser les économies d'énergie, en lien avec le retour sur investissement – 2 audits en 2026 sur les complexes sportifs (Marie Marvingt et Léo Lagrange).
- Poursuite du changement des sources lumineuses basses consommation sur les bâtiments (écoles...).
- Poursuite du soutien de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur le suivi et l'amélioration de la gestion des énergies dans les bâtiments publics (Maison de l'Habitat et du Développement Durable).
- Adaptation des locaux « Les Colibris » (crèche multi accueil de la petite enfance) avec la mise en place d'un système de rafraîchissement.
- Poursuite des travaux en lien avec l'Agenda D'Accessibilité Programmée et actions dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité: travaux dans les locaux des Cailles Blanches...
- Assurer la mise en œuvre des marchés de maintenance et de suivi réglementaire.
- Réalisation d'un programme de travaux annuels dans les bâtiments communaux pour réduire les coûts de fonctionnement.
- Poursuite des transferts fonciers dans le cadre du NPPRU (entre Métropole du Grand Nancy, bailleurs sociaux et Maxéville) ayant un impact sur la gestion de l'éclairage public : conventions et servitudes à mettre en place.
- Travail sur l'éclairage public sur les espaces communaux (parkings, parcs et voirie), permettant d'associer confort et économie d'énergie: harmonisation des sources lumineuses et baisse des coûts de consommation, réparation des équipements, poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public dans le parc du Centre et sentier du Dimanche.
- Réduction de l'arrosage des espaces verts par les services techniques: suivi du remplacement de fleurs annuelles par des vivaces, qui nécessitent moins d'eau en été.
- Poursuite des aménagements extérieurs du Centre Technique Municipal par la réalisation du parking dédié au public, devant les locaux.

## 5. Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxéillois

Mieux accueillir les habitants dans les espaces publics et dans une philosophie de «gestion raisonnée».

### Pour 2026

→ Entretien des sentiers de la commune: sentier du Dimanche, sentier Chaud côté, sentier du bois Songeur.

→ En lien avec le CD54 et la MGN, finalisation du bouclage du sentier du haut du Lièvre.

→ Dans le cadre de la préservation des jardins familiaux et du soutien au jardinage vivrier local, clarifier et mettre à jour toute la gestion des parcelles communales mises à disposition des jardiniers maxéillois par le biais des associations «Les jardins de Maxéville» et «Du Jardin» : terminer l'état des lieux des parcelles et fixer les enjeux d'utilisation (accès, cohabitation, gestion de l'eau, suivi des adhérents, mobilisation des bénévoles, inventaire du matériel disponible...) via une nouvelle convention et un suivi assidu du bon fonctionnement de ces associations.

→ Réappropriation des coteaux avec le soutien de la MGN et défrichage anti incendie des parcelles communales autour de l'immeuble du haut des vignes.

→ Poursuite de la gestion différenciée des espaces: fauchage tardif, écopâture, entretien des nouveaux espaces plantés du cœur de village, réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville, mise en œuvre du plan de gestion du parc arboré suite au diagnostic sanitaire 2023 (préconisations de maintien, de taille et d'abattage), mise aux normes des arbres trop proches du voisinage et sécurisation des rues (Pinchard, notamment, avec la MGN), dans un contexte de fragilisation croissante des arbres.

→ Poursuite de l'aménagement du parc de la mairie: éclairage, mobilier...

→ Travaux d'extension du cimetière avec une volonté de traitement paysager de qualité et des enjeux d'une gestion maîtrisée des eaux de pluie (mise en œuvre de matériaux drainants, d'ouvrage souterrain et de plantations...).

→ Poursuite de la dynamique de vie de quartier engagée sur le Lopin de Léo, dans le cadre différents ateliers mis en place, l'ouverture au public, les animations scolaires, l'ouverture à de nouvelles associations.

→ Poursuite des inventaires de biodiversité avec le recrutement d'une stagiaire secteur Champ-le-Bœuf.

→ Accompagnement des services aux bouleversements écologiques (climat, espèces invasives, pollutions) : inventaires systématiques, organisation des destructions avec la MGN, sensibilisation des habitants sur les nuisibles (moustiques tigres, frelons asiatiques...) et sur la protection des espèces sensibles ou menacées.

→ Réalisation des travaux de renouvellement et d'amélioration des aires de jeux et de leur sécurisation: nouvelle balançoire aux Aulnes, changements des portails et du sol de l'aire de jeux de la Blette...

→ Réflexion à engager sur la réappropriation du square des Pourpres par les riverains.

→ Poursuite de l'entretien continu de tout le mobilier urbain communal (tables, bancs, assis-debout, poubelles...) et de tout le patrimoine floral, arbustif et arboré communal.

→ Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans l'instruction du droit des sols.

→ Finalisation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) permettant la mise en œuvre de la réglementation publicitaire et la réduction des nuisances environnementales et sécuritaires (routières).

→ Compostage partagé: démarrage de la collecte des déchets de cuisine de la cantine scolaire et de l'épicerie solidaire du centre au parc Mairie.

→ Poursuite de la politique de gestion des déchets ménagers avec la MGN, dont le tri des déchets alimentaires en place depuis 2024: bilan et adaptation des équipements en place et accompagnement et sensibilisation de la population sur la mise en œuvre de ces nouvelles consignes.

→ Gestion des mégots de cigarettes sur le domaine public : poursuite du programme d'actions de la «Responsabilité Élargie du Producteur (REP) élargie aux Mégots».

## 6. Des groupes scolaires maxéillois en réhabilitation

La commune poursuit l'amélioration thermique et le confort des bâtiments scolaires.

### Pour 2026

→ Groupe scolaire Jules Romains : avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, définition du projet d'extension de la restauration collective et mise aux normes de la cage d'escalier (incendie, accessibilité).

→ Groupe Scolaire André Vautrin: poursuite du projet de salle multi activités sur le quartier centre, Suite à une procédure de concours, la conception du projet a été confiée à l'ATELIER OS ARCHITECTES:

- Finalisation des volets architecturaux et techniques des bâtiments, traitement des cours d'école (désimperméabilisation, création d'un accès et démolition du gymnase).
- Dépôt du permis de construire.
- Consultation de marchés publics de travaux et choix des entreprises.
- Démarrage des travaux.

→ Groupe Scolaire André Vautrin: travaux d'amélioration de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec la création de 2 sanitaires accessibles.

## 7. Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées

La commune met en valeur ce patrimoine naturel de qualité.

### Pour 2026

→ Poursuite du référencement de nouveaux sentiers sur la commune, en lien avec la MGN.

## 8. Le marché de producteurs

Le marché de producteurs de Maxéville est un véritable lieu de convivialité et d'échanges, avec la garantie de trouver des produits locaux venus tout droit de la ferme ou de l'atelier de l'artisan et de découvrir la richesse et la diversité du terroir.

### Pour 2026

→ Poursuivre le marché hebdomadaire et des rendez-vous musicaux.

→ Accueil de nouveaux commerçants.

## 9. Sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des véhicules

En partenariat avec les services de la Métropole du Grand Nancy, la commune améliore le réseau viaire par la réfection de voirie, la sécurisation, l'adaptation du stationnement.

### Pour 2026

→ Travail avec la MGN sur l'amélioration du réseau de pistes cyclables et de partage de la voirie (association Atelier Vélo, Police municipale) et sur l'amélioration des trajets intermodaux «bus/vélos».

→ Poursuite de la réflexion avec la MGN sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération : parkings relais, Urbanloop...

*De plus, sur le thème de la mobilité, la commune de Maxéville répond à ses obligations d'intégrer dans sa flotte de véhicules des véhicules électriques.*

## 10. La Police municipale

Les agents de la police municipale agissent sous l'autorité du maire et ont pour missions la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Composé de quatre agents de police et d'une assistante de direction, ce service veille à assurer des missions de proximité en privilégiant la prévention à la répression.

### Pour 2026

→ Surveillance générale de la commune avec des patrouilles quotidiennes en voiture et pédestres.

→ La verbalisation aux infractions de stationnements GIG/GIC, abusifs et gênants.

→ La sécurité routière avec des contrôles vitesse ponctuels.

→ La présence aux abords des travaux et la veille au respect des arrêtés municipaux.

→ Des points routiers pour un contrôle du code de la route.

→ Suivi du stationnement illicite des gens du voyage avec des procédures d'expulsion.

→ Programme de travaux-conduit par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est et la Région - pour l'écran acoustique rue de la Justice le long de l'A31 : gestion du foncier, consultation de marché public et démarrage des travaux.

→ En lien avec la MGN et l'Etat, finalisation des études sur le rond-point Patton/Scarpone.

## 11. Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée

En complément du dispositif d'aides de la politique de l'Habitat menée par la Métropole du Grand Nancy, la commune apporte des aides financières pour les travaux thermiques (façade et menuiseries). Suite au succès des derniers programmes d'aides de la commune, cette dernière a décidé d'augmenter son soutien financier et de cibler les aides sur les besoins actuels des habitants d'économie d'énergie.

### Pour 2026

→ Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) et des aides communales par un accompagnement personnalisé et gratuit pour les Maxéillois par l'Agence Lorraine de l'Habitat Engagé (ALOHE).

→ Vente des anciens services techniques de la ville destinée à un projet urbain privé de création de logements sur le quartier.

## 12. Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries

La poursuite de la rénovation du patrimoine communal tout en intégrant les nouveaux projets nécessite une programmation financière et technique qui se réalise au travers d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Le programme important de travaux des Brasseries en fait partie. Les réflexions menées de 2022 à 2024 ont permis de définir les priorités d'intervention à engager pour 2025-2026 afin de conforter les activités en place et les développer, mais également de sécuriser le site vieillissant.

### Pour 2026

→ La poursuite du travail du Comité Brasseries.

→ La mise en œuvre du programme de travaux sur le site :

- Après la réception des travaux de la toiture en 2024, les études et marchés publics de 2025, lancement des travaux de réhabilitation intérieure de la Maison des Directeurs.

- La sécurisation du site suite à la condamnation de l'accès principale des «Caves» en 2024 et la pose en façade pose d'un filet de sécurité, un bureau d'étude a été missionné pour finaliser le diagnostic (sondages et expertise).

- Poursuite des travaux d'accessibilité sur la MJC/médiathèque : modification de l'ouverture de la porte d'accès de la salle Damier.

- Travaux de confortement sécurité incendie de la halle des quais, permettant ainsi, de poursuivre sur des travaux d'aménagement de cet espace (embellissement, acoustique ...).

- Travaux de maintenance courante sur les bâtiments du site.

→ Poursuite de la stabilisation des saynètes de la salle Bacchus dans les caves et intervention du service régional de l'inventaire pour laisser des traces photographiques une fois l'ensemble de la salle traitée.

→ L'événement «Un Automne aux Brasseries» au travers des deux expositions «Extra Blonde» et «La Maxéville», de l'ouverture d'ateliers d'artistes, des conférences et autres visites commentées à d'ores et déjà fédéré un large public. La valorisation de la collection va continuer sur 2026 :

- Faire connaître la collection des Brasseries et proposer l'exposition itinérante «La Maxéville» ou des pièces de la collection à d'autres musées ou structures (musée de la bière de Saint Dizier)

- Poursuivre la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine lancée en novembre 2024.

# Éducation, petite enfance et jeunesse

## Favoriser la vie et la réussite scolaire

La Ville de Maxéville est un acteur de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Éducation nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle, et s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer.

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif: de la petite enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir.

L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen. L'école au-delà de ses objectifs d'égalité doit permettre d'atteindre plus d'équité dans notre société, lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun de

manière universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du titre « Ville amie des enfants ». La politique éducative de la Ville se traduit par des accompagnements financiers (projet d'école, réseau social éducatif ONE, petits déjeuners), des soutiens techniques, humains (animateurs, ATSEM) et de nombreux investissements (travaux, informatiques).

Enfin, l'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie de savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'étude réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

- Travailler à une synergie plus forte entre les projets d'école et les projets pédagogiques périscolaires.

- Éveiller les enfants aux arts, à la culture à la découverte du monde.

- Accompagner les enfants à imaginer la transition écologique.

- Mettre en relation le tissu associatif avec les écoles et les accueils périscolaires.

→ S'engager dans la lutte contre les inégalités :

- Proposer des tarifs périscolaires adaptés à chaque famille.

- Maintenir la cantine à 1 euro pour les foyers avec les revenus les plus faibles.

- Accompagner les familles vers la culture, la lecture, les classes transplantées.

→ Développer les relations entre l'école, les familles et la Ville :

- Conserver et développer des espaces d'échanges entre tous les acteurs.

- Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.

- Maintenir les temps d'échanges entre parents, professionnels de la Petite Enfance et de l'Éducation nationale lors des rentrées scolaires.

- Permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et aux instituteurs / ATSEM d'un soutien avec la présence de professionnels du jeune enfant lors des temps de transition.

- Poursuivre l'accompagnement des familles dans la scolarisation dès 2 ans, en fonction des besoins de l'enfant (séparation parents-enfants, propreté...).

- Maintenir des temps d'échanges dédiés aux parents d'élèves au sein des établissements scolaires (cafés des parents).

→ Santé :

- Proposer des actions sport/santé.

- Maintenir les activités d'éveil et de motricité pour les enfants de 0 à 6 ans au sein du Relais Petite Enfance et de la Cité Educative.

- Permettre aux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'être au plus proche des familles en proposant sur la commune des permanences des professionnels du Département.

- Accompagner les parents dans le développement de leur enfant lors des permanences Petite-Enfance, en lien avec la PMI.

- Proposer et/ou soutenir des actions sport/santé aux familles.

→ Aide à la scolarité :

- Renforcer l'accompagnement des enfants et des enseignants afin de réduire les inégalités de chances.

- Proposer des ateliers facilitateurs de langage.

- Maintenir l'accompagnement des enfants dans le cadre du Programme de Réussite Éducative afin de réduire les inégalités de chances.

- Poursuivre les ateliers facilitateurs de langage auprès des grandes sections de maternelle.

- Proposer des ateliers positifs aux collégiens en recherche de voie professionnelle.

- Poursuivre le soutien à la scolarité à domicile dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.

→ La culture :

- Renforcer les activités proposées aux APREM avec des intervenants professionnels en sport et culture.

## Pour 2026

→ Poursuite de la mise en place des APREM avec un travail en lien pédagogiquement avec les écoles et des activités amenant à une ouverture culturelle et sportive.

→ Poursuite d'un travail plus en lien avec les maternelles.

→ Poursuite des travaux en cours : création d'une salle multi activités sur le quartier centre et agrandissement de la salle de restauration à l'école élémentaire Jules Romains.

→ Maintenir et développer les accompagnements communaux pour les projets d'école :

- Financement des classes transplantées.

- Favoriser les projets culturels.

- Favoriser la pratique du sport, notamment via le projet classes olympiques.

- Maintenir des équipements numériques de qualités pour optimiser les apprentissages.

→ Maintenir et développer les projets annexes à la vie scolaire :

- Élection du 6<sup>e</sup> mandat du Conseil Municipal d'Enfants (clôture de mandat et organisation de nouvelles élections).

- Garantir l'accès aux APREM de manière gratuite et en proposant aux familles un large choix d'activités.

- Veiller à la qualité nutritionnelle et à la variété des repas proposés.

- Proposer un petit déjeuner gratuit aux élèves.

- Maintenir tous les services périscolaires (matin, midi, soir, APREM, mercredi) afin de permettre aux enfants de s'épanouir par le biais d'activités ludiques, créatives, culturelles et sportives.

## **2. Petite enfance & enfance: proposer un parcours éducatif de l'enfant afin de permettre son plein épanouissement**

La municipalité travaille depuis plusieurs années déjà à proposer un parcours éducatif de l'enfant de 0 à 18 ans, notamment à travers le titre Ville Amie des Enfants, des temps forts et manifestations en faveur des familles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville s'inscrit dans le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), visant à garantir à chaque famille un accès équitable à un mode d'accueil et à renforcer la coordination des acteurs de la petite enfance.

### **Pour 2026**

#### → Accompagner au rôle de parent:

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale via les permanences petite enfance.
- Célébrer la naissance des nouveau-nés de Maxéville via l'organisation d'une cérémonie.
- Réduire les inégalités au moment de la naissance avec la remise d'un sac de naissance aux futurs ou jeunes parents.
- Maintenir les ouvertures du Lieu d'Accueil Enfants-Parents l'Envol (LAEP).
- Renforcer l'accompagnement des familles lors de la 1<sup>re</sup> scolarisation avec la présence d'un Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) en maternelle.
- Poursuivre les actions du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP).

#### → Accompagner les professionnels de la petite enfance:

- Maintenir la participation de la Ville aux différentes instances petite enfance : comité technique de soutien à la parentalité, coordination petite enfance de la MGN, coordination départementale des relais petite enfance, journées LAPE Lorraine...
- Renforcer la professionnalisation en proposant des formations aux professionnels dans le cadre de la Cité Éducative et dans le cadre du relais petite enfance "Le Nid", en maintenant les séances d'analyse de la pratique professionnelle et les séances de supervision pour les professionnels de la petite enfance et du programme de réussite éducative.
- Pérenniser les rencontres de la petite enfance et de la parentalité.

#### → Favoriser l'accueil des jeunes enfants:

- Maintenir l'offre d'accueil collectif et individuel en maintenant les partenariats avec les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et en promouvant le métier d'assistant maternel.
- Permettre aux familles monoparentales et/ou en insertion professionnelle de trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins en maintenant la réservation de 2 berceaux au multi-accueil "Les Colibris"
- Poursuivre les activités du relais petite enfance "Le Nid", lieu de ressources pour les familles et les assistants maternels.

## **3. Parcours jeune**

Notre choix est de travailler dans une logique de « parcours jeune » tenant compte des caractéristiques des tranches d'âge car les attentes ne sont pas les mêmes entre enfants, adolescents et jeunes adultes. Nous déclinerons l'impératif de la mixité et de l'accès au service public à travers les thématiques de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

### **Pour 2026**

#### → Pour faire des structures d'accueil Max'anim, Team Ados, Accueil jeune, des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les jeunes de 6 à 18 ans:

- Proposer une offre de service extrascolaire au plus près des besoins des jeunes.
- Développer l'accueil jeune.
- Proposer des rendez-vous sportifs afin de permettre à chacun de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sportives.
- Encourager les projets et les initiatives des jeunes (projets culturels ou sportifs).
- Permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, écrivains.
- Accueillir les enfants en situation de handicap et faciliter leur inclusion.

#### → Afin de permettre aux Maxéillois de plus de 16 ans d'être accompagnés dans leurs orientations et leurs projets:

- Créer un réseau d'acteurs œuvrant pour l'emploi, la recherche d'un travail ou d'une formation: l'emploi doit être la préoccupation de chaque acteur associatif et culturel.
- Cibler des actions culturelles en direction de jeunes qui ne se manifestent pas forcément, comme le développement d'actions chantiers.
- Organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16 ans qui viennent se faire recenser.
- Poursuivre le soutien aux associations qui interviennent auprès des jeunes.
- Accompagner les jeunes en recherche d'emploi via une approche systémique par la Mission Locale.
- S'appuyer sur la Cité Éducative pour développer des actions innovantes.

**Solidarité,  
séniors  
handicap  
développement  
économique  
soutien aux  
commerces  
et à l'artisanat**

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte social et économique toujours exigeant pour les collectivités locales. L'évolution des politiques nationales et la montée en puissance des attentes citoyennes rendent nécessaire pour la Ville de Maxéville d'innover et de persister dans la conduite de ses politiques de Solidarité au service des Maxéillois les plus fragiles.

La persistance de la précarité, le vieillissement de la population, les mutations écologiques et numériques, interrogent profondément nos modes d'action. Dans ce contexte, le Pôle Solidarité est le pilier essentiel de la cohésion sociale locale : il agit chaque jour pour prévenir les ruptures, accompagner les plus fragiles et créer les conditions d'un vivre-ensemble apaisé et solidaire. La Ville choisit de consolider un modèle fondé sur la dignité, la proximité et l'innovation sociale. Maxéville réaffirme ainsi son engagement à lutter contre le non-recours aux droits, à renforcer la justice sociale, à préserver le lien intergénérationnel et à soutenir l'insertion et l'emploi.

En 2026, l'action des services s'articulera autour d'un objectif clair : placer l'humain au cœur des politiques publiques, en s'appuyant sur un réseau partenarial fort, une approche transversale et des dispositifs toujours plus inclusifs.

Cette ambition se traduira par :

- le maintien et l'adaptation d'un service public de proximité, accessible, bienveillant et adapté à chaque situation de vie ;
- la consolidation des démarches « d'aller-vers » et des coopérations territoriales pour réduire les inégalités ;
- le soutien aux initiatives citoyennes, associatives et économiques qui participent à la vitalité du territoire ;
- la promotion d'un développement local solidaire, durable et participatif.

Parce que la solidarité est une valeur commune et un choix collectif de Maxéville, elle continuera en 2026 à faire de l'accompagnement, du lien et de la justice sociale les fondements de son action publique.

## 1. Renforcer la solidarité en adaptant l'action à chaque situation, avec pour objectif de lutter contre le non-recours aux droits

### Pour 2026

- Garantir un accueil de proximité accessible à tous, en diversifiant les canaux d'information (accueil physique, téléphone, numérique, médiation) afin de faciliter un accompagnement global et un accès simplifié aux droits.
- Consolider la participation à l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours et développer des dispositifs « d'aller-vers » (médiateurs, permanences mobiles) pour repérer et accompagner les publics invisibles.
- Renforcer l'accompagnement digne et personnalisé des personnes en difficulté afin de favoriser le retour progressif à l'autonomie, notamment par l'insertion sociale et professionnelle.
- Développer et structurer le partenariat institutionnel, associatif et citoyen pour renforcer le maillage territorial et répondre de manière concertée aux besoins croissants des Maxéillois.
- Intensifier la lutte contre la fracture numérique, en proposant des solutions hybrides : outils partagés (bornes tactiles, tablettes, espaces connectés), ateliers d'initiation, mais aussi accompagnement humain pour les démarches administratives essentielles.
- Conforter l'Espace de Vie Sociale (EVS) comme outil central du lien social et du vivre-ensemble : encourager la participation active des habitants à la conception de projets collectifs (séjours courts, événements solidaires, ateliers intergénérationnels...), afin de renforcer l'inclusion et la citoyenneté locale.
- Adapter l'offre des épiceries solidaires dans un contexte de forte inflation alimentaire et énergétique, en instaurant un comité des usagers chargé de garantir l'efficacité du dispositif et d'assurer un retour à l'autonomie progressive des bénéficiaires.

## 2. Accompagner le parcours locatif et favoriser le maintien dans le logement

Dans un contexte d'inflation, de crise énergétique et de tension sur l'offre locative, le logement demeure un enjeu majeur de solidarité. À Maxéville, avec une forte proportion de logements sociaux et un quartier engagé dans la rénovation urbaine, la coopération entre bailleurs, collectivités et habitants est essentielle.

### Pour 2026

- Accompagner les demandes de logement et renforcer la coopération avec les bailleurs, la MGN et l'État pour assurer une veille sociale active et promouvoir la mixité sociale et le bien-vivre ensemble.
- Suivre et accompagner de manière individualisée le projet de renouvellement urbain, en particulier avec la finalisation du relogement des habitants de la Tour Panoramique dans les nouvelles constructions de l'OMh, avec un suivi renforcé sur la gestion des charges, dans un contexte de forte précarité énergétique.
- Poursuivre les actions de prévention des expulsions et de soutien au maintien dans le logement, en mobilisant notamment le Fonds de Solidarité Logement et les dispositifs métropolitains, tout en développant des accompagnements budgétaires adaptés.
- Associer les habitants aux transformations urbaines de leur quartier, par une démarche de concertation, de veille et de communication régulière pendant les phases de travaux et de requalification.
- Réimpulser la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les Quartiers Prioritaires de la Ville, en maintenant les déambulations régulières et les temps d'échange directs avec les habitants pour identifier, traiter les besoins en temps réel et en développant des actions concertées permettant l'amélioration de la vie de quartier.

### **3. Un accès renforcé à la santé et un accompagnement des personnes en situation de handicap**

La commune de Maxéville est confrontée à plusieurs enjeux de santé publique qui touchent particulièrement les publics les plus fragiles. La population y présente une part importante de ménages à faibles revenus, de familles monoparentales et de demandeurs d'emploi, notamment concentrés dans les deux QPV. Ces facteurs socio-économiques pèsent fortement sur l'état de santé des habitants et entraînent un recours inégal aux soins.

En parallèle, la commune est confrontée à des enjeux forts autour du handicap. Le taux de personnes en situation de handicap est significatif, notamment du fait d'un vieillissement de la population et de situations de perte d'autonomie. Les besoins concernent à la fois les enfants (accueil dans les établissements de petite enfance, inclusion scolaire et périscolaire) et les adultes (accessibilité de la ville, maintien dans le logement, insertion sociale et professionnelle).

#### **Pour 2026**

- Maintenir les permanences de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sur la commune.
- Accompagner les parents dans le développement de leur(s) enfant(s) en maintenant les permanences petite enfance.
- Proposer et soutenir des actions sport/santé.
- Maintenir la commission communale d'accessibilité.
- Renforcer l'accessibilité des équipements municipaux.
- Développer le réseau partenarial santé/handicap.
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation.
- Veiller à l'équilibre nutritionnel dans l'aide alimentaire (épiceries solidaires et ateliers cuisine) afin de répondre aux enjeux de santé publique liés à l'inflation et à la précarité.
- Garantir aux personnes en situation d'handicap un maintien à domicile dans de bonnes conditions.
- Offrir des moments de convivialité en maintenant la remise des colis de Noël.
- Faire rencontrer le monde de l'entreprise et celui du handicap : participation et communication autour du DUODAY.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les décisions communales par l'intermédiaire de la commission communale d'accessibilité.

### **4. Identifier les besoins, consolider et renforcer les mesures d'accompagnement des seniors**

La commune de Maxéville connaît un vieillissement progressif de sa population, avec une part de plus en plus importante de personnes âgées parmi ses habitants. Ce contexte démographique pose plusieurs enjeux sociaux, sanitaires et urbains, qui appellent une politique locale volontariste en faveur du « bien-vieillir ».

Face à ces besoins croissants, la Ville a structuré un Service Séniors, chargé de piloter et de coordonner les actions en faveur des personnes âgées. Maxéville est également engagée dans le Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA), et a obtenu le label « Ville amie des aînés » niveau Or, ce qui traduit un engagement fort et reconnu en faveur de l'adaptation du territoire au vieillissement.

Malgré cette dynamique, l'isolement social touche toujours une part significative des séniors, c'est pourquoi, la politique séniors de Maxéville doit désormais relever le défi de mieux prévenir l'isolement, lutter contre les inégalités de santé et accompagner l'avancée en âge dans un environnement adapté et inclusif, en mobilisant l'ensemble des partenaires du territoire.

#### **Pour 2026**

- Proposer des prestations de service à domicile adaptées afin de permettre aux séniors de vivre chez eux dans de bonnes conditions (aide à domicile et aide à la personne, portage de repas, téléassistance...).
- Faire participer les seniors à la vie de la cité.
- Maintenir des activités et ateliers bien-être, permettant ainsi de rester en bonne forme physique et mentale.
- Maintenir de temps conviviaux, des activités de loisirs et culturelles.
- Renforcer le lien social, lutter contre l'isolement, notamment via des actions intergénérationnelles.
- Développer le réseau partenarial.
- Accompagner les séniors dans leur parcours résidentiel.

## 5. Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer l'attractivité du territoire

La commune de Maxéville est marquée par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, notamment chez les jeunes de moins de 26 ans et les femmes, qui se traduit par une précarisation des parcours professionnels et un risque élevé de décrochage scolaire et de non-accès à la formation qualifiante pour une partie de la jeunesse. Les femmes, souvent cheffes de familles monoparentales, sont particulièrement exposées à ces freins cumulés.

Pour répondre à ces enjeux, le Service Emploi-Insertion-Relations Entreprises pilote et anime un réseau partenarial dense associant notamment la Mission Locale du Grand Nancy, France Travail et des associations spécialisées comme La Cravate Solidaire, le Garage Solidaire ou GIP PJJ. La commune participe également aux instances locales de l'emploi et de l'insertion (Groupe territorial emploi, Groupe local pour l'emploi, comités de pilotage insertion...) et met en œuvre des actions de proximité dans les quartiers : ateliers d'aide à la recherche d'emploi, accompagnements individualisés, parrainage, forums emploi, chantiers d'insertion...

### Pour 2026

- Renforcer le service Emploi-Insertion.
- Maintenir l'accompagnement personnalisé.
- Renforcer le lien avec les entreprises afin de répondre au mieux à l'offre et la demande.
- Animer la Gouvernance Territoriale Emploi, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire comme par exemple la Maison de l'emploi et le Département.
- Accompagner les publics en rupture avec les institutions.
- Maintenir le rôle facilitateur des médiateurs sociaux.
- Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques notamment des ATP et des porteurs de projets souhaitant s'installer à Maxéville.
- Redynamiser et relocaliser le commerce local de proximité.

## 6. Agir au quotidien dans le cadre « Engagements Quartiers 2030 »

Les deux QPV de Maxéville (Plateau de Haye Nancy-Maxéville et Champ-le-Bœuf Laxou-Maxéville) se caractérisent par une forte concentration de logements sociaux et souffrent encore d'une image marquée leurs passés de quartiers enclavés et stigmatisés. Le chômage y est particulièrement élevé, notamment chez les jeunes et les femmes, et de nombreuses familles vivent dans des situations précaires, souvent monoparentales. Les parcours scolaires sont fragiles, avec un risque de décrochage précoce, et le sentiment d'isolement est prégnant, alimenté par une faible participation à la vie associative et citoyenne. Le quartier connaît également des tensions sociales et des problématiques de tranquillité publique.

### Pour 2026

- Soutenir et maintenir le co-financement des actions associatives locales
- Renforcer les liens entre services municipaux, bailleurs sociaux et habitants.
- Continuer à s'appuyer sur le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et permettre aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement.
- Renforcer la gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye.
- Évaluer le contrat de ville en continu et développer une stratégie de communication
- Favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble au sein des quartiers

Cependant, ils disposent de plusieurs atouts structurants. Le quartier bénéficie d'équipements publics nombreux (crèches, écoles, structures jeunesse, équipements sportifs et culturels) et fait l'objet d'un vaste programme de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui ouvre des perspectives de requalification du cadre de vie et de diversification de l'habitat via les projets immobiliers privés accompagnés par la SOLOREM.

La jeunesse y est nombreuse et dynamique, et le tissu associatif, bien qu'ayant besoin d'être consolidé, est actif. Enfin, la mobilisation partenariale autour du quartier est forte, avec l'implication de la Ville, de la Cité Educative, des bailleurs sociaux et de nombreuses associations.

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

2026

*ville de*  
**Maxéville**

**Sports,  
culture,  
loisirs et  
associations**

**La succession des crises (pandémie, guerre en Ukraine, déficit du budgétaire inédit) rend d'autant plus prépondérant le rôle des collectivités territoriales, qui accompagnent le citoyen et usager dans son quotidien. C'est dans ce quotidien que les politiques publiques menées par les collectivités et notamment la ville de Maxéville prennent sens et contribuent à faire société.**

**Parce que la culture n'est fondamentalement ni marchande ni rentable, pas plus que la santé ou l'éducation, parce que sa valeur est tout autre, au service de l'humain, là où les liens priment sur les biens, il est vital d'accompagner les capacités culturelles et citoyennes du territoire. La pratique sportive, culturelle mais aussi l'investissement associatif et le bénévolat, sont de réels leviers de cohésion et de développement.**

**Forte de ces convictions, la municipalité œuvre à préserver et développer cet indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal.**

## **1. Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale**

Par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions, la municipalité accompagne et conseille les associations sportives, culturelles et de loisirs :

→Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives, dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national.

→Poursuivre l'accompagnement de projets culturels : ateliers d'artistes, résidences de création, tournois de cinéma...

→Mission de conseil et d'appui aux associations pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville.

**La municipalité s'emploie également à proposer une offre de services et d'équipements culturels (médiathèque et ludothèques) et sportifs (les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys) de qualité répondant aux besoins des Maxéillois.**

→Sur le quartier des Brasseries : poursuite du projet de rénovation de la friche industrielle, soutien à l'implantation d'acteurs : Scènes & Territoires dans la tonnellerie et mise à disposition de la halle des quais (salle polyvalente d'une capacité de 300 personnes), rénovation de la Maison des Directeurs.

→Favoriser l'accès au livre et à la lecture en développant l'animation au sein de la Médiathèque.

→Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti : salle des Cailles Blanches, complexes sportifs...

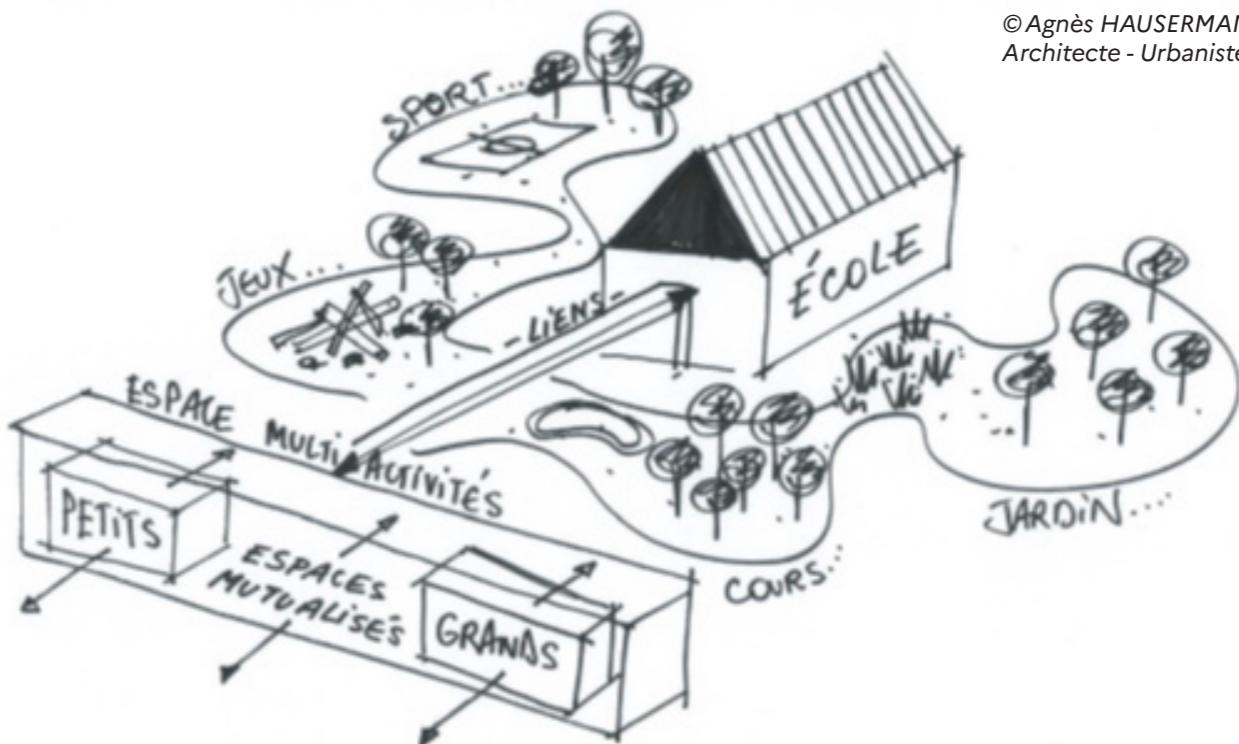
→Finaliser la rénovation du stade Darnys (accessibilité, terrain...).

→Sur le centre :

-transfert des services du Pôle Jeunesse, Sport, Culture, Animation et Éducation, ainsi que la ludothèque du centre dans l'ancienne Trésorerie.

-projet d'une salle multi activités pour accueillir la restauration scolaire ainsi que les activités péri et extra-scolaires.

©Agnès HAUSERMANN  
Architecte - Urbaniste



**ZOOM SUR...**

### **LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS AU QUARTIER CENTRE**

La Ville offre depuis de nombreuses années un service de restauration scolaire à ses usagers. Il fait partie intégrante d'une journée scolaire. En effet, la majorité des familles opte pour ce service au moins une fois par semaine. Ce service accessible à tous les enfants âgés de 3 ans révolus scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune est assuré durant les jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

#### **Pour 2026**

→Soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives.

→Favoriser l'accès au livre et à la lecture à la médiathèque.

## 2. Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens

Les évènements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à fédérer les habitants dans une ambiance populaire, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà.

### Mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la ville :

- Quartier des Brasseries : poursuivre la transformation urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle.
- Le patrimoine : poursuivre la mise en œuvre de sentiers et parcours, qui racontent l'histoire de la ville et donnent à comprendre et lire son paysage.

### Soutenir la diffusion et la création :

→ Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi :

- En maintenant les nouveaux formats donnés à nos fêtes traditionnelles comme la Fête des Fraises, le 14 juillet et la Saint Nicolas.
  - En renforçant les événements (festival Rock'N Bock, les rendez-vous culturels du marché, le festival du théâtre amateur).
  - En favorisant la mise en place d'expositions.
- Poursuivre l'aide à la création artistique, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques.
- Poursuivre la mise à disposition de locaux et de la salle des fêtes des Carrières, de la salle des Cailles blanches et de la halle des quais des Brasseries au bénéfice de la vie associative.

### Poursuivre les politiques d'animation et de développement culturel dans les quartiers :

- En développant des actions culturelles mobiles et éphémères sur l'ensemble du territoire (parc Léo Lagrange, parc de la mairie, stade Darnys, quartier des Aulnes, quartier Meurthe et canal).
- En poursuivant les rendez-vous fédérateurs autour du sport.

### Pour 2026

- Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires.
- Poursuivre mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville.

- Incrire le développement du site des Brasseries dans la dynamique culturelle du territoire métropolitain (programmation culturelle aux Brasseries, le Livre sur la Place).

- Poursuivre l'aide à la création artistique.

ZOOM SUR...

## LES GRANDS RENDEZ-VOUS EN 2026



43<sup>E</sup> ÉDITION - FÊTE DES FRAISES



10<sup>E</sup> ÉDITION - FESTIVAL ROCK'N BOCK



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET



PROGRAMMATION AUX BRASSERIES



9<sup>E</sup> ÉDITION - FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR



SPORTEZ-VOUS BIEN ET CARAVANE DU SPORT



JEUX ET FAMILLE EN FÊTE ET FÊTE DU JEU



SAINT MARTIN ET SAINT NICOLAS



LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

# Rapport d'orientation budgétaire

**2025**

**Fonctionnement  
de l'institution**

Dans un contexte financier et budgétaire contraint, l'objectif de la collectivité, soucieuse de rendre un service de qualité à la population, reste d'optimiser ses moyens et de pérenniser un dialogue visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents quels que soient leurs grades.

En effet, les conditions d'exercice des missions des agents publics, leurs métiers et l'organisation des services ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Les évolutions des attentes des usagers, les contraintes juridiques et budgétaires croissantes et le développement des nouvelles technologies nécessitent pour les agents une adaptation constante dans l'exercice de leurs missions.

## L'année 2025 a ainsi été marquée par la mise en œuvre des nombreuses mesures et actions concrètes suivantes:

→ Poursuite en présence de l'assistant de prévention et des représentants du personnel, des visites de sécurité au sein des bâtiments et équipements communaux (Groupe scolaire Saint Exupéry).

→ Mise à jour du règlement intérieur destiné à organiser la vie et les conditions de travail au sein de la mairie de Maxéville.

### → Évolutions du régime indemnitaire:

- Pour les agents relevant du cadre d'emploi de la police municipale: instauration réglementaire et impact des absences pour maladie ordinaire, sur la perception de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE);

- Pour les agents du CCAS: modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP);

- Pour les agents de la collectivité et du CCAS: impact des absences pour maladie ordinaire sur la perception du RIFSEEP.

→ Actualisation du règlement de formation pour tenir compte des évolutions de la réglementation ou de nouvelles dispositions.

→ En matière d'apprentissage, poursuite de l'accueil dans les écoles maternelles de 3 apprentis dans le cadre d'un CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance » et nouvel accueil d'un apprenti dans le cadre d'un BPJEPS « Animation ».

→ Maintien d'un taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap dans la collectivité de presque 8% (seuil national de 6%).

→ Formations (avec le CNFPT principalement), destinées à la préparation de concours ou examens professionnels, ainsi qu'aux diverses habilitations et permis : 55,3 % des agents ont suivi une formation en 2024 (48,8 % 2023) pour 358 jours de formation (374 jours en 2023).

→ En matière d'action sociale, la collectivité adhère toujours avec le CDG54 aux marchés « complémentaire santé » (montant moyen par bénéficiaire : 152 €) et prévoyance – maintien de salaire (montant moyen par bénéficiaire : 137 €).

→ Mise en œuvre du portail Agents RH permettant la gestion dématérialisée des Entretiens Professionnels Annuels (EPA).

→ Les visites médicales et les entretiens infirmiers auprès du service santé et travail du CDG54 se sont élevées à 83. Soit 61 entretiens infirmiers et 22 visites médicales. L'Unité de Santé au Travail a vacciné 14 agents contre la grippe saisonnière. 2 études de poste en ergonomie ont été également réalisées, ainsi que 4 entretiens de soutien psychologique.

→ Fonctions support du service RH (dont Comité Social Territorial) pour le CCAS suite à mise en conformité organisationnelle et fonctionnelle.

## En 2026, d'autres thématiques identifiées et partagées comme prioritaires seront également traitées:

→ Co-construction pour évolution de la charte des ATSEM vers une « Charte de collaboration ATSEM-Enseignants ».

→ Poursuite des appels à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité ; externe autant qu'interne, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité.

→ Poursuite des formations en interne à la manipulation des moyens de premiers secours en cas d'incendie, ainsi aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs).

→ Projet de mise en place de badgeuses dans les locaux de la collectivité.

---

Enfin, la collectivité poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) qui concourt aux objectifs municipaux en ce qui concerne ses agents, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances, aux sports et à la culture en prenant en charge l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel (actifs et retraités au jour de leur cotisation).



# Rapport d'orientation budgétaire

# 2026